



(Voir "la Rédaction à la petite école" au chapitre de la Méthodologie, présente livraison)

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

EDUCATION INSTRUCTION



REVUE MENSUELLE

PÉDAGOGIE

Engagement des instituteurs et des institutrices

Dans une circulaire en date du 24 avril 1917, le Surintendant de l'Instruction publique disait aux commissaires et aux syndics d'écoles: "De nouveau, j'attire votre attention sur l'engagement des maîtres et des maîtresses, qui doit se faire au plus tôt pour la prochaine année scolaire. N'hésitez pas à augmenter le traitement *des titulaires compétents et zélés*, afin de les garder à leur poste: le changement trop fréquent de maître et de maîtresse est si préjudiciable aux progrès des élèves."

Nous soumettons de nouveau à l'attention des commissaires d'écoles ce sage conseil du Surintendant. A cette époque de l'année scolaire, c'est le temps, pour chaque commission scolaire, de s'enquérir du nombre d'instituteurs et d'institutrices zélés et compétents qui enseignent dans ses écoles, et après réflexion, de retenir de nouveau leurs services. Mais il ne suffit pas d'un témoignage purement platonique. Il est du devoir des commissaires de témoigner leur satisfaction aux maîtres compétents, en augmentant judicieusement leurs traitements.

Un instituteur (ou une institutrice) qui donne satisfaction aux parents, au curé de la paroisse et aux commissaires, en un mot, qui est un "bon maître", mérite un salaire digne de ses fonctions et en rapport avec le coût de la vie. C'est ce qu'ont compris nombre de commissions scolaires rurales qui n'hésitent pas aujourd'hui à payer de trois à quatre cents piastres à leurs institutrices bien qualifiées, et de huit cent à mille piastres à un bon maître.

Ce qui n'est que juste pour les instituteurs et les institutrices laïques, l'est également pour les Religieuses et les Religieux enseignants.

Les congrégations religieuses, comme les gens du monde, ont à souffrir de la crise actuelle. Le coût de la vie a augmenté dans la même proportion pour les congréganistes et pour les laïques. De plus, chaque congrégation enseignante, doit soutenir de ses propres deniers, une ou plusieurs maisons de formation (juvénat, juniorat, noviciat) et une maison de retraite pour les vieillards ou les Frères ou Sœurs devenus incapables d'enseigner par surcroît de fatigue ou par maladie.

Dans les villes, on a compris le bien fondé des justes réclamations des instituteurs laïques et des instituteurs congréganistes, et les traitements ont été élevés en conséquence.

Nous sommes convaincu que peu de commissions scolaires tireront de l'arrière, et que la plupart d'entre elles, comprenant qu'il y va de l'avenir de la jeunesse, feront les sacrifices nécessaires pour garder en place tous les titulaires vraiment compétents et s'assurer les services de maîtres et de maîtresses qualifiés pour les écoles dont il convient de renouveler le personnel enseignant.

C.-J. MAGNAN.

Les mauvaises conversations

Les enfants apprennent avec une facilité vraiment surprenante, non seulement certains mots grossiers, mais aussi le sens de ces mots. Par eux l'enfant est porté aux actes grossiers, car le vil langage conduit aux bassesses.

Pour remplir entièrement son devoir d'éducateur, le maître donnera d'abord l'exemple d'un parler irréprochable, puis il profitera de toutes les circonstances, à l'école et hors de l'école, pour s'élever avec force contre une certaine corruption des petits par les grands, contre une curiosité obscène, contre les conversations impies, immorales et indignes d'une bouche chrétienne. Mais il importe qu'il garde, dans ces matières, beaucoup de tact et de prudence. Il rappellera souvent à ses élèves que la parole nous a été donnée pour louer Dieu et le bénir, pour dire la vérité, pour entretenir des relations utiles et édifiantes avec le prochain. Ainsi donc, cette parole ne doit jamais être employée pour blasphémer, pour proférer des imprécations et des mensonges, pour nuire à la réputation du prochain par des médisances et des calomnies ou pour le scandaliser par des impiétés et des obscénités.

En conséquence, l'instituteur n'oubliera pas qu'il est éducateur avant tout; qu'il a entre ses mains de jeunes âmes frêles et délicates que Dieu

et la société lui ont confiées; que, sur les bancs de son école, sont assis les futurs pères de famille et les citoyens qui géreront demain les affaires du pays.

Conférence de M. l'abbé Dupuis

M. l'abbé J.-N. Dupuis, visiteur des écoles, a donné vendredi, le premier février, à l'Université Laval, une conférence où il a expliqué pourquoi et comment il faut enseigner l'histoire. Et tout d'abord, il fait dire ce qu'est l'histoire. C'est la biographie de la patrie, le livre d'or des peuples, le trésor de l'expérience des siècles. Elle rappelle le passé et annonce l'avenir.

Mais pour quiconque enseigne l'histoire, il faut tenir compte des personnes à qui il s'adresse: les enfants aiment particulièrement les histoires, car tout est histoire pour ces petites âmes à qui la vie n'a encore rien appris. Le professeur devra donc présenter l'histoire sous cette forme; il leur racontera les voyages de Christophe Colomb, les difficultés qu'il eut avant d'arriver ici, et ces faits se graveront plus profondément dans l'imagination de l'enfant qui aura ainsi été intéressé par ces récits.

Le professeur ne doit non plus laisser aucune question de l'enfant sans y répondre; il doit répondre à tous les "pourquoi". L'enseignement de l'histoire devra être aussi pittoresque, religieux, patriotique et national. Enfin, une dernière qualité, qui est la plus importante: l'enseignement contrôlé par trois moyens, qui sont les interrogations, les compositions et les récapitulations.

(*Le Devoir*)

Hygiène

DE L'ALIMENTATION

Il est entendu que nous ne nous occupons ici que de l'alimentation d'une classe particulière d'individus. Les règles générales de l'alimentation sont sensiblement les mêmes: ces principes généraux seront toutefois modifiables selon une foule de circonstances de personnes, de temps et de lieux.

L'instituteur a besoin d'une alimentation substantielle, mais légère et facilement assimilable. La nourriture sera variée; c'est-à-dire qu'elle sera composée, dans une juste proportion, des éléments fournis par les quatre grands règnes de la nature. Le pain naturel, les céréales, les légumes, les fruits, le lait, les œufs, le sucre, le poisson et les viandes blanches, dis-

tribués avec soin, variés avec intelligence, pris avec modération constitueront une nourriture idéale.

Il faudra éviter de prendre, au même repas, des aliments comprenant les mêmes substances nutritives: les œufs et le lait; le pain et les gruaux de blé, la viande et le beurre, etc.

L'institutrice prendra avec profit du bon thé ou du bon café à chaque repas.

Les potages et les purées, les légumes, les fruits, le lait et les œufs, les gruaux de blé et d'avoine, le sucre, le bon pain et les pommes de terre, tout cela bien combiné et bien varié devrait suffire à l'alimentation rationnelle de l'intéressante famille des instituteurs.

Nous n'avons pas prohibé l'usage de la viande, mais nous croyons que l'instituteur n'en devrait user qu'avec modération. Nous mettons l'institutrice en garde contre la très mauvaise habitude de préparer trop hâtivement ses repas, d'en négliger la parfaite cuisson et manger des aliments froids. Comme l'on mange pour se nourrir, on devra faire subir aux aliments toutes les préparations propres à les rendre digestibles et assimilables.

En négligeant cette importante opération, on court à la dyspepsie et à la déchéance.

J.-G. PARADIS, M. D.

La correction du langage et la jeunesse

"Si l'on constate chez nos jeunes un souci de bannir les anglicismes et les barbarismes de notre parler?" — Question posée par la Rédaction du Petit Canadien.

La première preuve du souci de la correction du langage chez nos jeunes, je la trouve d'abord dans la diffusion facile, dans nos maisons d'éducation, des ouvrages qui traitent de ce sujet. Le *Parler français* et l'*Almanach de la Langue française* y comptent un grand nombre de lecteurs, le *Dictionnaire de nos fautes* de Rinfret et l'*Inventaire de nos fautes les plus usuelles* de Sylva Clapin y ont eu un brillant succès et, malgré la valeur minime des ouvrages suivants: *En garde!*, *En français!*, *Dictionnaire du Bon Langage*, *1000 mots illustrés*, *2000 mots par l'image*, ils y ont été répandus, le premier à quarante mille exemplaires, le deuxième à treize mille, le troisième à quinze mille, le quatrième à cinq mille et le cinquième à dix mille. La première et la deuxième séries des jeux de cartes du Bon Langage ont eu un égal succès. Loin de moi l'idée de tirer vanité de ces chiffres que je mentionne. Je ne vois là qu'une preuve du souci réel qui a pris racine dans le cœur de nos jeunes, de travailler à l'épuration de leur "parlure".

Ce souci, nous le devons d'abord à nos éducateurs et à nos éducatrices, et non aux travaux philologiques qui n'ont pas d'autre mérite que d'être des outils dans les mains de ceux qui désirent écheniller et émonder notre langue.

Quel est le mérite du pinceau dans une toile magnifiquement peinte; du ciseau, dans une statue artistement sculptée! A peu près nul. Tout le mérite revient au génie de l'artiste ou du sculpteur. L'épuration bien marquée de la langue que l'on observe chez la jeunesse étudiante, on la doit à l'habileté des instituteurs et des institutrices qui, avec une patience inlassable, ont, à l'aide de fragiles outils, accompli des merveilles.

Plusieurs de nos maisons d'éducation ont fait du bon parler une matière de classe et elles ont eu raison. On a compris que la littérature, les sciences, la rhétorique et la philosophie, sans la précision des termes, sans une connaissance approfondie du vocabulaire, ne sont que de la piperie de mots, des termes vides de sens. Aussi a-t-on parfaitement raison de cultiver le bon langage chez les élèves, de récompenser ceux qui font des progrès et de punir ceux qui se négligent en cette matière, comme on le fait pour les autres articles du programme d'études.

Il y a des prix pour le bon langage comme il y en a pour la grammaire, pour l'histoire et pour la géographie, ce qui est logique. On se sert du langage des centaines de fois par jour et c'est par notre langage qu'on nous juge. Ne vaut-il pas la peine qu'on le soigne ?

Un préfet de discipline m'expliquait un jour une méthode ingénieuse de forcer les élèves au bon langage. Elle consiste à refuser impitoyablement toute permission qui n'est pas demandée en bon français. Quand un élève sollicite l'autorisation d'aller chercher son *capot*, son *hockey*, son *puck*, son *sweater*, etc., le surveillant refuse carrément et promet d'accorder ce qui est demandé pourvu qu'on s'exprime en langage convenable. L'élève se creuse la tête pour trouver des subterfuges à ces barbarismes et à ces anglicismes. Il consulte ses compagnons qui cherchent avec lui, et qui savent par là même que le pur langage est exigé de la part des maîtres de discipline et s'en souviendront à l'occasion. Peu de temps après, l'élève vient demander la permission d'aller chercher son paletot, son gouret, sa rondelle, son chandail, etc. La leçon a été donnée; elle sera retenue et profitera à plusieurs.

Non seulement elle profitera aux élèves, mais encore aux professeurs. Ceux-ci ne peuvent manquer de subir l'influence du milieu, s'ils ne la précèdent pas ou n'en sont pas la cause. Le supérieur d'une maison qui compte environ vingt-cinq professeurs m'affirme que cette campagne a été un grand bienfait pour le corps enseignant qu'il est appelé à diriger. "Un barbarisme ou un anglicisme, dit-il, ne peuvent passer inaperçus devant nos élèves, soit en classe, soit dans un sermon, soit dans une conférence. Un mouvement de la tête, une contraction des muscles de la figure ou d'autres signes indiquent toujours l'impression pénible que plusieurs en éprouvent. C'est plus que suffisant pour forcer nos professeurs à s'observer avec soin et à ne laisser échapper aucun mot malheureux qui pourrait gâter les plus belles pièces d'éloquence ou diminuer les bons fruits d'une classe consciencieusement préparée."

Les succès obtenus dans les écoles de garçons et les collèges ont été dépassés dans les écoles de filles, les académies et surtout dans les pensionnats. Le caractère de la jeune fille, plus doux, plus délicat, plus minutieux, se prête mieux au bon langage. Le système des jetons y a opéré des merveilles.

Ce système consiste à remettre aux élèves, chaque lundi, un certain nombre de jetons marqués des initiales B. L. (bon langage). C'est la monnaie servant à payer l'amende si une élève est surprise par une compagne à parler incorrectement sa langue. Ainsi, tandis que l'une s'appauvrit d'un jeton, l'autre accroît son trésor. . . . Si les indifférentes, par suite de ces transactions, se trouvent dépossédées de tout leur avoir, les jeunes filles soucieuses de leur langage se voient au contraire riches d'un actif dont chaque pièce représente une correction. C'est la méthode en usage au couvent des Sœurs de Sainte-Anne, à Lachine, et dans beaucoup d'autres institutions.

Ce système a plusieurs avantages: utiliser les récréations, s'instruire tout en s'amusant, former le caractère, souffrir une correction sans s'irriter, se surveiller constamment, développer l'esprit d'observation, etc.

On a vu de toutes petites élèves prendre un si vif intérêt à ces luttes, qu'elles dépassaient le but et faisaient mal pour vouloir trop bien faire.

Dans la salle de récréation d'un couvent, une bambine surveillait le langage des grandes élèves de la première classe dans l'espoir de surprendre sur leurs lèvres une faute qu'elle aurait la gloire de corriger. L'une d'elles s'oublia un jour jusqu'à dire:

—J'en veux pas pantoute.

Aussitôt, la petite la reprend:

—Donne-moi un jeton! Donne-moi un jeton! C'est pas pantoute qu'il faut dire, c'est *pantout*.

De passage dans une classe pour faire le catéchisme, un prêtre demande un jour à une toute petite:

—De quoi fut formée la première femme?

—Avec le pardessus d'Adam, monsieur le curé.

—Comment! Avec le pardessus d'Adam?

—Mais oui! Vous avez dit l'autre jour que c'était avec une côte d'Adam et le même jour ma Sœur m'a reprise parce que j'avais dit *coat* au lieu de pardessus.

L'avenir de la langue améliorée comme de la race régénérée n'est-il pas dans la jeunesse étudiante, dans le "blé qui lève?"

ÉTIENNE BLANCHARD, P.S.S.

Église St-Jacques, Montréal.

DOCUMENTS SCOLAIRES

147^e conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier

(25 janvier 1918)

Étaient présents: M. le président A.-C. Miller; MM. les abbés A. Desrosiers, J.-N. Dupuis et de Lancerande; MM. C.-J. Miller, J.-P. Labarre, A. Maltais, J.-D. Langevin, A.-G. Robitaille, N.-Eudore Gobeil, J.-A. Dupuis, R.-Z. Baulne, Jos. Brabant, Roch Pinsonnault, André Lemay, J.-A. Boivin, Marius Cameron, J.-M.-Z. Trempe, J.-J. Faucher, J.-B. Turcotte, W. Lévesque, L.-A. Gariépy, Alex. Dumas, A. Maupais, G. Morneau, F. Gaugoux, H. Farmer, A. Langlois, J.-A. Loranger, A. Beauchamp, Jos.-B. St-Amour, J.-T. Le Brun, J.-Edouard Corbeil, A. Ladouceur, Arthur Doyon, Alex. Dorais, J.-Alb. St-Jacques, J.-N. Robert, H. Pilon, J.-Alb. Sauvé, J.-E. Giguère, H. Guay, Alph. Fournier, A. Girard, J.-A. Cléroux, Avila Bélisle, Louis Ph. Palin, L. Giguère, Th. Tourillon, Alph. Laurier, A. Chouinard, A. Létourneau, J.-U. Deschênes, J.-A. Lessard, J.-A. Paquette, Ernest Lamy, J.-W. Héroux, J.-L. Tremblay, J.-A. Morin, U. Charlebois, G. Bellefleur, C.-W. Paradis, J.-D. Harbec, L.-P. Lussier, J.-A. Couture, Elphège Perreault, J.-Émile Cloutier, J.-Ernest Bérubé, C.-Émile Girardin, C.-J. Turcotte, B. Landry, A. Roy, J.-A. Langlois, S. Perron, Lucien Gignac, Ls-P. Hébert, C.-J. Monette, P. Bibaud, Jos. Hamel, J.-G. Bélanger, Armand Roussin, Pierre Favreault, Léon Fabre, Donat Morin, P. Bilodeau, J. Médéric Tremblay, J.-O. Cordeau, I. Beauchemin, C. Denhey, T. Ouellette, Arthur Sauvé, Émile Lanthier, J.-A.-E. Dion, S. Hébert, H. Mondoux, Ambroise Gagnon, Henri Meloche, R. Saintonge, R. Létourneau, J. Bouchard, Yves Le Rouzès, Mendoza Sénécal, C. Paulhus, Jules-J. Tanguay, V. Veilleux, Louis Morneau, J.-R. Paquin, J.-Wilfrid Bragdon, Louis-N.-A. Poulin, Jos. Bédard, J.-E. Lavoie, J.-A. Charland, Nap. Dallaire, Jos. Duchaine, Joachim Dulude, J.-W. Meloche, J.-A. Archambault, J.-P. Fortin, C.-E. Nepveu, L. Binette, E. Fournel, Ev. Leblanc, J.-D. Tourigny, Chs-A. Shaffer, J.-E.-E. Lachapelle, Ernest Brabant, Gustave Huneault, Gustave Lacombe, J.-A. Brazeau, Antoine Brabant, Émile Jodry, Alph. Nobert, C. Contant, H. Taillefer, R. Bachand, J.-T.-A. Giroux, L. Giguère, Jos. Gignac, A. Lacombe, Emanuel Robert, W. Lanoie, A. Perron, J.-N. Lussier, Em. Bergeron, A. Durivage, A. Hamel, F.-X. St-Laurent, S. Boutin, R. Hanck, V. Gingras, P. Guimont, E. Trudeau, Wellie Smith, René Desjordy, P.-E. Smith, Joseph Tassé, J.-G.-A. Payment, Maurice Tassé, J. Simard, Cléo. Bastien, M.-A. Gravel, D.-R. Cartier, Joseph Colpron, Gédéon Coupal, Isidore Bossé, Aug. Martel, P. Vézina, H. Morel, A. Beauchesne, J.-Eug. Lamarre, S.-H. Lalonde, J.-E. Cyr, L. Louis-Seize, A. Guay, Raoul Laberge, Guido Morel, A.-B. Charbonneau et tous les élèves-maîtres de l'École normale Jacques-Cartier.

Les minutes de la 146^e conférence sont lues, puis adoptées après une remarque de M. l'inspecteur C.-J. Miller.

M. Antoine Maltais, professeur à l'École Sainte-Croix, est prié de développer le sujet de sa conférence: "L'Éducation patriotique à l'École primaire."

Le jeune conférencier entretient l'auditoire avec une grande facilité. Comme le lui disait M. l'abbé J.-N. Dupuis en appréciant son travail: le fonds et la forme ne prêtent guère à la critique.

M. Maltais a un talent oratoire qu'il ferait bien de cultiver.

En forme de préambule, il rappelle les causes qui assurent la survivance d'une race et les attaques dont les Canadiens français ont été l'objet depuis quelque temps; puis il fait une revue rapide de l'enseignement qui est donné dans nos écoles; il rappelle l'importance de l'anglais, de la sténographie, de la clavigraphie et des études techniques; mais le côté pratique ne doit pas faire oublier un but plus élevé: celui de l'éducation proprement dite, et parmi les diverses éducations, l'éducation patriotique qui s'impose aujourd'hui plus que jamais à cause des heures graves que nous vivons.

Le jeune professeur développe sa thèse avec méthode et clarté. En exemple, il rappelle ce qu'ont fait et ce que font les instituteurs allemands, américains, irlandais et français pour stimuler le patriotisme dans leur pays; il propose un programme patriotique, pour les différentes années du cours; il indique les ressources que contiennent l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de la langue, puis il termine par une citation de M. l'abbé J.-N. Dupuis prise dans "A travers nos Classes", qui montre bien comment l'enseignement de la langue française peut cultiver l'amour de son pays.

Cette conférence moitié lue, moitié parlée, est applaudie chaleureusement.

M. le Président adresse au jeune professeur de vives félicitations puis il se demande, et il demande avec le conférencier, si notre jeunesse est bien préparée aux luttes de l'avenir? si non, quels sont les moyens à prendre pour atteindre ce but. Il prie M. l'abbé de Lancerande, visiteur des écoles du district nord, de répondre à ces questions. M. l'abbé se récuse tout en remerciant; il est venu pour écouter, non pour parler.

Le Secrétaire, dans une improvisation rapide, rappelle la suprématie de l'éducation proprement dite sur l'instruction.

M. Lévesque fait quelques remarques sur ce qu'a dit le Secrétaire, enfin M. l'abbé J.-N. Dupuis est prié de résumer ce qui a été dit.

Le distingué visiteur des écoles de Montréal le fait avec sa grâce et sa facilité habituelles. Dans sa bouche, la langue chante; c'est une source qui coule abondante et qui module suivant la pente de la pensée. Comme je le disais au commencement, il félicite sincèrement le conférencier, puis, reprenant le sujet traité, il montre combien l'amour de la langue est intimement lié à l'amour de la patrie; il insiste donc fortement sur l'enseignement de la langue et du patriotisme.

L'ordre du jour suivant: "Est-il opportun de modifier la carte d'attestation"? soulève une intéressante discussion.

M. J.-D. Cartier qui ouvre le débat, le fait avec un brio et un esprit tout à fait irlandais bien qu'il ait du sang français dans les veines comme le prouve son nom. Il ne veut pas de changement et donne ses raisons.

MM. Tourigny, Labarre, Le Rouzès, Mondoux, Langlois, Corbeil, Sénécal et Beauchemin, au contraire, désirent deux ou trois cartes, de couleur et de rédaction différentes; enfin la discussion est renvoyée à la séance de mai prochain.

MM. Eudore Gobeil propose, appuyé par M. Lévi Tremblay: "Que le Comité de régie soit chargé d'étudier la question avec pouvoir de s'adjoindre d'autres membres".—Adopté.

M. A. Ladouceur propose que le Comité de régie soit également chargé de réviser la constitution de l'Association, ce qui n'a pas été fait depuis 1878. Cette motion, appuyée par M. Corbeil, est adoptée. Afin de régulariser la procédure, M. J.-P. Labarre, appuyé par le Secrétaire, donne un avis de motion autorisant le Comité de régie à réviser la constitution de l'Association, quitte à soumettre son travail à l'approbation des membres de l'Association, à l'assemblée de mai prochain.

Les deux motions suivantes sont proposées par M. N.-Eudore Gobeil, puis adoptées unanimement.

"Que l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier regrette vivement le décès de quatre de ses membres: MM. Nap. Latremouille, J.-H. Bergeron, J. Hogan et Louis Doré;

"Qu'elle partage le deuil profond des familles affligées;

"Qu'elle les prie d'accepter les condoléances de ses membres."

Proposé par le même et adopté pareillement:

"1.—Que l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier remercie MM. les membres du Bureau central et MM. les commissaires de District du bonus et de l'augmentation de salaire qu'ils ont bien voulu accorder aux instituteurs enseignant dans les écoles de Montréal, sous leur contrôle.

"2.—Que les membres de cette Association réitèrent cependant leur demande relative à l'échelle des salaires tenant compte des années de service, des exigences de la vie présente et fixant d'une façon permanente l'augmentation annuelle à cent dollars pour tous les traitements.

3.—Que copie des présentes résolutions soit transmise à MM. les commissaires du Bureau central et de District avec remerciements réitérés et avec prière de considérer sérieusement la dernière résolution, et de bien vouloir y acquiescer."

Il est aussi proposé par M. Yves Le Rouzès, appuyé par M. l'abbé J.-N. Dupuis:

"Que les membres de l'Association désirent exprimer à M. l'abbé Philippe Perrier, curé du Mile-End et ancien visiteur des Écoles catholiques de Montréal, leurs profondes sympathies à l'occasion de la mort de sa mère".—Adopté.

Et la séance est levée.

A.-B. CHARBONNEAU,
Secrétaire.

Montréal, 30 janvier 1918.

164ème conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'école Normale Laval

(26 janvier 1918)

La séance s'ouvre à dix heures sous la présidence de M. B.-O. Filteau.

Présents: Mgr Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval; MM. les abbés A. Caron, G.-O. Fleury, S. Lord, MM. les inspecteurs L.-P. Goulet, A. Letarte; MM. les professeurs J.-D. Frève, N. Tremblay, B.-O. Filteau, Z. Tousignant, J.-H. Jobin, S.-E. Dorion, E. Gauvreau, J. Bruère, J. Filiol, C.-A. Pelletier, F. Poulin, L.-P. Dorion, A. Rouleau, E. Jolin, L. Côté, I. Jolin, A. Gagnon, T. Lessard, P.-P. Magnan, L. Faguy, W. Carbonneau, A. Létourneau, E. Desgagnés, L. Gagné, P. Martineau, J.-A. Drolet, U. Fortin, R. Simoneau, J. Bernard, J. Darveau, T. Lamontagne, P. Le Conte, A. Lamontagne, C. Gagnon, J. Plamondon, P. Marceau, P. Latulippe, N. Lamonde, H. Tousignant, L. Demers, E. Houde, P. Gagnon, F. Deschêne, A. Goulet, G. Bertrand, C.-E. Lévesque, L. Gagné, J. Asselin, L. Vachon, E. Boileau, S. Lacoursière, L. Létourneau, C. Gauthier, G. Jean, L.-P. Goulet, R. Gagnon, L. Simard, A. Bouchard, P. Simard, L.-P. Joubert et les Élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Les minutes de la 163e séance sont lues et adoptées.

On passe à l'ordre du jour.

M. C.-A. Pelletier, qui devait traiter de l'enseignement aux élèves de première année, s'excuse de ne pouvoir le faire, et s'engage de traiter ce sujet à la réunion de juin.

M. l'abbé G.-O. Fleury, préfet des études à l'École normale Laval, donne une instructive conférence sur le sujet: "Comment enseigner ou développer le patriotisme à l'école primaire".

Le travail de M. l'abbé Fleury mérite d'être mis en entier sous les yeux du personnel enseignant, et c'est pourquoi l'auteur, à la demande de M. N. Tremblay, appuyé par M. l'inspecteur Goulet, en permet la publication dans *L'Enseignement Primaire*.⁽¹⁾

(1) Cette conférence sera publiée dans un prochain numéro.

Quelques mots de cet important travail:

Le patriotisme, c'est tout simplement l'amour de la patrie. Ce qui fait la patrie, c'est une âme, c'est-à-dire une sensibilité, une intelligence et une volonté à la fois. La patrie suppose le souvenir du passé dans ses gloires et dans ses détresses—la représentation de la solidarité présente dans ses intérêts—la tendance commune vers la réalisation d'un idéal, l'accord des volontés dans l'effort vers la liberté.

Le passé, le présent, l'avenir du Canada, c'est là notre patrie.

Le passé.—M. le Conférencier évoque le nom et les œuvres des héros immortels, tels les Champlain, les Frontenac, les Montcalm, les Laval, les Brébeuf, les Lacombe, les Lafontaine, les Cartier, les MacDonald, etc., etc.

Le présent.—Nos chefs valent les chefs d'autrefois; nous luttons et nous serons victorieux. Tous nos héros d'aujourd'hui sont de la lignée des ancêtres, c'est la même valeur: nos ennemis l'ont bien vu à Saint-Julien, à Courcellette et à Vimy.

L'avenir.—L'avenir sera ce que nous l'aurons fait. Combattons avec courage et nous vivrons.

Il n'y a qu'une vraie et bonne manière d'enseigner; celle de saint Paul: "*Ama et fac quod vis*". "Aime et fais ce que tu veux." C'est-à-dire, Messieurs, soyez patriotes. Aimez vraiment votre patrie, développez votre patriotisme par l'étude de l'histoire du Canada et faites votre classe comme vous voudrez.

Bon patriote et bon pédagogue, votre enseignement sera imprégné de patriotisme.

Catéchisme.—En enseignant le catéchisme, au chapitre de l'ordre, rappelez les Laval, les Garnier, les Lallemant, etc.

Français.—Pour la dictée, un extrait de Gaspé dira à vos élèves comment vivaient leurs ancêtres; Lafontaine leur parlera des luttes parlementaires; Garneau leur racontera le martyre des missionnaires, etc.

Agriculture.—En agriculture, efforcez-vous de faire aimer la terre. Habituez vos élèves à la regarder comme un des plus riches, un des plus beaux dons que Dieu nous a faits.

MM. B.-O. Filteau, N. Tremblay, J.-D. Frève, J. Filiol, C.-A. Pelletier félicitent et remercient M. l'abbé Fleury.

Il est midi et la séance est ajournée à deux heures.

Séance de l'après-midi.—Présents: les mêmes.

M. B.-O. Filteau, au programme pour une conférence sur l'enseignement du dessin, annonce qu'il donnera son travail à la prochaine réunion, n'ayant pu faire aucune préparation pour cause de maladie.

Le sujet de discussion: "Distribution rationnelle des matières du programme", à l'ordre du jour, donne lieu à un long débat auquel prennent part MM. E. Jolin, N. Tremblay, L.-P. Goulet, B.-O. Filteau, S.-E. Dorion, J. Filiol, A. Rouleau, A. Gagnon, J.-H. Jobin, C.-A. Pelletier. Ils en dégagent une foule de renseignements utiles, et l'on conclut qu'il faut dans le tracé d'un tableau d'emploi du temps, s'en rapporter au bon jugement du maître, lequel doit: 1° attribuer à chaque matière, un temps plus ou moins long, suivant son importance; 2° placer une leçon facile après une leçon difficile; 3° proportionner la durée des leçons à l'âge et à l'avancement des élèves.

Il est proposé par M. L. Faguy, secondé par M. C.-A. Pelletier, que "la contribution annuelle de vingt-cinq sous, suspendue il y a quelques années, soit rétablie".—Adopté.

Avant de se séparer, on dresse le programme suivant pour la réunion de juin:

- (a) M. C.-A. Pelletier: "De l'enseignement aux élèves de première année";
- (b) M. B.-O. Filteau: "De l'enseignement du dessin";
- (c) M. J.-H. Jobin: "De l'enseignement de l'agriculture à l'école primaire";
- (d) M. J. Filiol: "Une leçon de comptabilité aux élèves du cours modèle";
- (e) M. I. Jolin: "De l'enseignement intuitif".

A quatre heures la séance est levée.

J.-A. DROLET,
Secrétaire.

DOCUMENTS OFFICIELS

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION DE FÉVRIER 1918

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1918

(Avant-midi)

Présents: L'honorable juge sir H. Archambault, président *pro-tem.*; Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Chicoutimi, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de Mont-Laurier, Mgr l'évêque de Haileybury; Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, représentant Son Éminence le cardinal Bégin; M. l'abbé Sylvio Corbeil, représentant Mgr l'archevêque d'Ottawa; Mgr F.-X. Ross, vicaire général, représentant Mgr l'évêque de Rimouski; M. l'abbé Henri-A. Simard, représentant Mgr l'évêque de Sherbrooke; M. l'abbé Auguste Lelaidier, représentant Mgr l'évêque des Trois-Rivières; Mgr N.-Zéphirin Lorrain, vicaire général, représentant Mgr l'évêque de Pembroke; l'honorable Thomas Chapais, l'honorable Hector Champagne, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. John Ahern, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Vu l'absence de M. le Surintendant, l'honorable juge sir H. Archambault est prié d'agir comme président.

Lettres de Son Éminence le cardinal Bégin, de Mgr l'archevêque d'Ottawa, de Mgr l'évêque de Rimouski, de Mgr l'évêque de Sherbrooke, de Mgr l'évêque des Trois-Rivières et de Mgr l'évêque de Pembroke déléguant respectivement Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, M. l'abbé Sylvio Corbeil, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé Henri-A. Simard, M. l'abbé Auguste Lelaidier et Mgr N.-Zéphirin Lorrain, pour les représenter à la présente session du Comité.

Le Secrétaire donne aussi communication d'un télégramme de Mgr l'évêque de Nicolet annonçant que le mauvais service des trains de chemins de fer le met dans l'impossibilité d'être présent; d'une lettre de Mgr l'évêque de Valleyfield, exprimant ses regrets de ne pouvoir se rendre à Québec, aujourd'hui; et aussi de lettres de l'honorable juge J.-E. Robidoux et de M. Jules-Édouard Prévost s'excusant de ne pouvoir assister à la présente réunion et désignant l'honorable Hector Champagne pour les représenter.

Le procès-verbal de la dernière session est approuvé.

Le sous-comité chargé de l'examen des livres de classe présente le rapport suivant:

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DES LIVRES CLASSIQUES

Séance du 5 février 1918

Présents: Mgr Forbes, président *pro-tem.*, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le sous-comité a examiné les ouvrages suivants qui lui ont été soumis:

- 1.—"L'Arithmétique des écoles".—Cours intermédiaire, par E. Robert, C.S.V.—*Recommandé.*
- 2.—"Histoire Ancienne", par C. S. Viator.—*Recommandé*

(Signé) † GUILLAUME FORBES,
Evêque de Joliette,
Président *pro-tem.*

Ce rapport est approuvé, l'honorable juge Martineau dissident.

PROCÈS-VERBAL DU TROISIÈME CONGRÈS DES PRINCIPAUX DES ÉCOLES NORMALES

Le Comité prend en considération chacune des recommandations suivantes contenues dans le procès-verbal du troisième congrès des principaux des écoles normales:

1.—Ajouter la phrase suivante à l'article 158 des règlements du Comité catholique: "Quant à ceux qui veulent obtenir un diplôme dans la langue qui n'est pas la langue maternelle, ils ne pourront le faire qu'à la condition de conserver soixante pour cent dans les matières suivantes de cette langue, savoir: grammaire, dictée, composition."

Sur proposition de M. Ahern, cette recommandation est approuvée en y ajoutant, à la fin, les mots "et de pouvoir parler l'anglais ou le français, suivant le cas, à la satisfaction des examinateurs";

2.—Ajouter au programme académique, page 186 des règlements du Comité catholique, après *LANGUE FRANÇAISE*, le chapitre V du programme de langue anglaise qui se trouve aux pages 181 et 182 des dits règlements, et de changer les mots "Third Reader" par "Fourth Reader".

Le Comité approuve cette recommandation après en avoir retranché les mots suivants de la dernière ligne: "et de changer les mots Third Reader par Fourth Reader";

3.—Que le paragraphe 2 de l'article 153 des règlements du Comité catholique se lise comme suit:

"(2) Au cours académique, l'examen final pourra être subi en mai, le reste de l'année scolaire étant consacré à l'étude et à la pratique de la pédagogie; et aux autres cours, pendant le mois de juin, à une époque fixée par le principal, et il porte sur l'étendue de chacune des matières étudiées pendant l'année. Il comprend trois séries d'épreuves: (a) une épreuve écrite; (b) une épreuve pratique; (c) une épreuve orale.

M. Ahern propose, appuyé par M. Brisebois, que ce paragraphe 2 de l'article 153 des règlements ne soit pas modifié.

Cet amendement est perdu sur division, et le paragraphe (2) de l'article 153 des règlements du Comité catholique est, en conséquence, amendé conformément à la recommandation ci-dessus des principaux des écoles normales.

4.—Ajouter au programme du brevet élémentaire, au chapitre des sciences naturelles, les "matières suivantes concernant la zoologie: "Notions générales.—Les mammifères; les oiseaux; les reptiles et les batraciens; les poissons; les insectes; les classes inférieures du règne animal."—*Approuvé.*

5.—"Ajouter au cours primaire intermédiaire (cours modèle) dans le programme d'études des écoles normales: "HISTOIRE DU CANADA, ce qui est enseigné au cours primaire élémentaire, en donnant plus de développements."—*Approuvé.*

6.—Résolu "que les sciences naturelles aux écoles normales soient enseignées sous forme de leçons de choses".—*Approuvé.*

7.—"Préciser que le cours de religion aux écoles normales comprend:

Pour le cours élémentaire: "prières usuelles en langue maternelle et en latin; le catéchisme de la province de Québec avec explications plus développées du Credo, des Sacraments et des Commandements;

Pour le cours modèle: "le catéchisme de la province de Québec avec explications encore plus développées du Credo, des Sacraments et des Commandements."—*Approuvé.*

8.—"Ajouter ce qui suit au programme de PÉDAGOGIE du cours supérieur:

"MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE.—Même programme que dans le cours du brevet modèle.

"MÉTHODOLOGIE SPÉCIALE.—Méthodes à suivre dans l'enseignement des diverses matières du programme d'études des écoles primaires supérieures; ce que comporte le programme d'études pour les écoles primaires supérieures."

9.—*“Education physique: Gymnastique; interdiction de la pratique du piano, de la dactylographie, etc., immédiatement après les repas”*. Il est décidé, puisque ces enseignements sont facultatifs de laisser cette question à la discrétion des principaux des écoles normales.—*Approuvé*.

10.—*“Education intellectuelle: Cercles pédagogiques; choix des manuels, etc.”* Il est décidé de laisser ce sujet à la discrétion des principaux des écoles normales.—*Approuvé*.

11.—Le Comité approuve aussi le vœu suivant émis par les principaux des écoles normales: *“Que les lois et les règlements scolaires soient compilés dans un manuel spécial qui pourra être adopté par les écoles normales.”*

VŒUX DU CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES

Le Comité étudie ensuite les vœux suivants que les inspecteurs d'écoles ont adoptés à leur congrès du mois de septembre 1917:

1.—Que l'article 2702 de la loi scolaire soit amendé en y ajoutant, au commencement, les mots *“L'inspecteur d'écoles”*.—*Adopté*.

2.—*“Que l'article 2718 de la loi scolaire soit amendé comme suit: à la quatrième ligne, changer les mots “avant le 1er mai” par “avant le 1er juin”*.—*Adopté*.

3.—*“Que l'article 2768 des S. R. P. Q., 1909, soit amendé en y ajoutant, à la huitième ligne, après les mots seize ans, les mots “et de seize à dix-huit ans”,—et qu'un alinéa soit ajouté à cet article déclarant que la commission scolaire devra payer une indemnité au secrétaire-trésorier pour faire le recensement.”*—Ce vœu n'est pas approuvé quant à la dernière partie, la première recommandation se trouvant déjà dans la loi.

4.—*“Que l'article 3004 de la loi scolaire soit amendé en y remplaçant, à la huitième ligne, les mots “le ou avant le 30 juin 1913”, par les mots “le ou avant le 30 juin 1920”*.—*Adopté*.

5.—*“Que les avantages que les institutrices désirent faire compter pour le fonds de pension conformément à l'article 3030 de la loi de l'Instruction publique soient évalués à leur valeur actuelle”*.—*Adopté*.

6.—*“Que l'article 18 des règlements du Comité catholique soit amendé en y ajoutant, après les mots “surintendant de l'Instruction publique”, à la quatrième ligne, les mots: “et par les inspecteurs d'écoles dans leurs districts d'inspection respectifs”*.—*Adopté*.

7.—*“Que l'article 47 des règlements du Comité catholique soit amendé en ajoutant, à la sixième ligne, après les mots: “déboursés du dit inspecteur”, les mots qui suivent: “et, en plus, un honoraire de 5 à 10 piastres”*.—*Rejeté sur division*.

8.—*“Que ce congrès exprime le vœu que la lecture anglaise soit requise à l'examen des aspirants et aspirantes qui se présentent pour l'obtention d'un brevet d'enseignement français, et la lecture française aux aspirants et aspirantes qui se présentent pour l'obtention d'un brevet d'enseignement anglais.”*—*Adopté*.

9.—*“Qu'un certificat d'études soit créé comme sanction des trois cours: élémentaire, intermédiaire, supérieur;*

Qu'à cet effet un bureau provincial soit établi pour préparer les règlements nécessaires au bon fonctionnement de ce certificat d'études;

“Qu'un bureau régional soit établi dans chaque district d'inspection dont l'inspecteur sera le président;

Les attributions des bureaux régionaux seront définies par le bureau provincial.”—*Question remise pour étude ultérieure*.

10.—*“Que le programme d'études des écoles publiques ne devrait pas être plus étendu qu'il n'est actuellement, mais qu'une classe préparatoire devrait être établie pour que les élèves soient bien préparés pour la première année.”*—*Question remise pour étude ultérieure*.

Séance du 6 février 1918

(Après-midi)

Présents: L'honorable juge sir H. Archambault, président *pro-tem*.; Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Joliette, Mgr l'évêque de Mont-Laurier, Mgr l'évêque de Haileybury,

Mgr P.-E. Roy, archevêque de Séleucie, M. l'abbé Sylvio Corbeil, Mgr F.-X. Ross, M. l'abbé Auguste Lelaidier, Mgr N.-Zéphirin Laurin, l'honorable Thomas Chapais, l'honorable juge Mathias Tellier, l'honorable juge Paul-G. Martineau, M. John Ahern, Mgr Th.-G. Rouleau, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, M. Napoléon Brisebois, M. Nérée Tremblay et M. J.-N. Miller, secrétaire.

Le Comité prend en sérieuse considération le rapport qui suit :

"Le sous-comité nommé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, à sa session du 9 mai 1917, pour étudier le rapport de M. Magnan, inspecteur général, sur une enquête demandée par une résolution que le Comité avait adoptée le 10 mai 1916, a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni deux fois, à Québec, sous la présidence de M. le Surintendant de l'Instruction publique.

"La première réunion a eu lieu le 11 décembre 1917 et la seconde, les 4 et 5 janvier 1918.

"Étaient présents à la réunion du 11 décembre: l'honorable Cyrille-F. Delâge, président; Mgr Th.-G. Rouleau, Mgr F.-X. Ross, M. John Ahern, M. Nap. Brisebois, M. C.-J. Magnan et M. J.-N. Miller, secrétaire.

"Les mêmes, plus M. l'abbé L.-A. Desrosiers étaient présents aux séances du 4 et du 5 janvier.

A l'ouverture de la première séance, l'honorable M. Delâge est prié d'agir comme président et, après avoir pris le fauteuil, il explique que le sous-comité a reçu instruction d'étudier les suggestions suivantes contenues dans le rapport de l'inspecteur général, daté du 25 avril 1917:

"1.—Que les matières des huit années du programme d'études actuel soient réparties comme suit:

1ère et 2e année: trois ans: COURS PRÉPARATOIRE;

3e et 4e année: trois ans: COURS ÉLÉMENTAIRE;

5e et 6e année: trois ans: COURS INTERMÉDIAIRE;

7e et 8e année: deux ans: COURS SUPÉRIEUR.

"2.—QU'UN COURS PRÉPARATOIRE, conformément à la répartition du programme ci-dessus suggéré, soit créé, afin que les enfants de 5 à 9 ans soient groupés ensemble pour recevoir un enseignement convenable à leur âge.

"3.—Que l'article 30 des Règlements du Comité catholique soit modifié en fixant à QUARANTE au lieu de CINQUANTE le maximum d'élèves pour les écoles élémentaires, et à TRENTE-CINQ, au lieu de QUARANTE, pour les écoles modèles ou académiques.

"4.—QU'UN CERTIFICAT D'ÉTUDES soit créé comme sanction de chacun des trois cours: élémentaire, intermédiaire, supérieur.

"Après étude et discussion, il est résolu, sur proposition de Mgr F.-X. Ross, appuyé par M. C.-J. Magnan: "Que l'âge minimum pour l'admission des enfants à l'école primaire soit six ans au lieu de cinq, et que l'article 2741 de la loi scolaire soit amendé en conséquence".

"Il est aussi résolu, sur proposition de M. Magnan, appuyé par M. Brisebois: "Qu'une classe préparatoire soit créé pour préparer les jeunes élèves à suivre avec fruit les matières de la première année du programme d'études des écoles primaires".

"A part cette CLASSE PRÉPARATOIRE qu'il recommande, le sous-comité ne croit pas devoir suggérer que les matières des différents cours soient réparties en un plus grand nombre d'années que ne le comporte le programme actuel.

"M. Magnan propose, appuyé par M. Ahern: "Que l'article 30 des Règlements du Comité catholique soit modifié en fixant à QUARANTE au lieu de CINQUANTE le maximum d'élèves pour les écoles élémentaires, et à TRENTE-CINQ au lieu de QUARANTE, pour les écoles modèles et "académiques". Cette résolution est adoptée.

"Il est aussi résolu, sur proposition de Mgr Rouleau, appuyé par M. Magnan: "Qu'il soit suggéré qu'un certificat d'études soit créé comme sanction de chacun des trois cours, élémentaire, intermédiaire, supérieur".

"Les membres du sous-comité procèdent ensuite à la préparation d'un programme pour la CLASSE PRÉPARATOIRE dont ils suggèrent la création, et ils adoptent ce qui suit:

PROGRAMME DE LA CLASSE PRÉPARATOIRE

INSTRUCTION MORALE ET RELIGIEUSE

PRIÈRES

<i>Classe préparatoire.</i>	Prières usuelles en français, enseignées oralement.—Avec explications très simples sur le sens des mots.	Signe de la Croix; Notre Père; Je vous salue Marie; Je crois en Dieu; Gloire soit au Père; Je confesse à Dieu; Actes de foi, d'espérance, de charité, de contrition; Manière de se confesser.
-----------------------------	--	---

CATÉCHISME

<i>Classe préparatoire.</i>	Premières notions enseignées oralement	Notions très simples sur Dieu: Dieu Créateur, Dieu Rédempteur, Dieu Rémunérateur; les trois personnes de la Sainte-Trinité: Dieu le Père; Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit; l'Incarnation de Jésus-Christ; la Rédemption des hommes; conditions essentielles de la Communion.
-----------------------------	--	---

HISTOIRE SAINTE

<i>Classe préparatoire.</i>	Enseignement oral sous forme anecdotique.—Récits très simples.	Approprier ces récits à l'étude des prières et aux premières notions de catéchisme, par exemple: la création (Dieu créateur); chute d'Adam et d'Eve (Dieu rémunérateur); naissance de Jésus-Christ (mystère de l'Incarnation); baptême de Notre-Seigneur (mystère de la Sainte-Trinité); mort de Jésus-Christ (mystère de la Rédemption et signe de la Croix); conversion de l'enfant prodigue (la contrition); institution de l'Eucharistie.
-----------------------------	--	---

BIENSÉANCES

<i>Classe préparatoire.</i>	Enseignement oral.—Notions usuelles très simples: règles élémentaires de politesse dans le langage, le maintien, la bonne tenue.	Comment on doit répondre, interroger, interrompre.—Maintien de la tête, du visage, des bras, des mains, des pieds.—Bonne tenue dans les vêtements.
-----------------------------	--	--

LANGUE FRANÇAISE

*Lecture.—Diction.**Classe
préparatoire.*Lecture élémen-
taire:(a) Lecture ma-
térielle;(b) Exercices com-
binés de lecture-écri-
ture, d'orthographe
d'usage et de langa-
ge.

(a) Étude des voyelles ou sons et d'une consonne ou articulation graduellement.—Combinaisons d'articulations et de sons représentés d'abord par deux lettres—ensuite par trois lettres—avec les diverses transpositions de ces lettres dans la syllabe, de manière à former des mots ayant un sens. De là, passer à des phrases très simples formées de mots déjà étudiés.—Aborder dès lors des mots usuels formés de plusieurs syllabes, en suivant toujours le même ordre progressif, pour atteindre la lecture de petites phrases composées de ces mêmes mots.—Soigner l'émission des différents sons et l'articulation, corriger constamment les défauts de prononciation.—Faire déjà observer et distinguer dans la lecture les accents et les signes de ponctuation.

(b) Explication, sous forme de causerie, du texte et de quelques mots tirés de la leçon.

ÉCRITURE

*Classe
préparatoire.*Position du corps
et du bras, tenue du
cahier et de la plumeExercices d'application:—Écriture des mots lus dans
la leçon de lecture.

LANGAGE ET RÉDACTION

*Classe
préparatoire.*Exercices oraux.—
—Questions très fa-
milières ayant pour
objet d'apprendre aux
enfants à observer, à
réfléchir, à parler cor-
rectement et à s'ex-
primer nettement.

Exercices oraux.—A l'aide de petites conversations récréatives, faire trouver avec un objet connu les idées qui peuvent s'y rapporter, telles que: la couleur, la forme, l'usage, etc.

Soignez le vocabulaire, en exigeant toujours le mot propre, le terme juste.

ARITHMÉTIQUE

*Classe
préparatoire.*Calcul intuitif,
mental et chiffré.Petites opérations
fondamentales: addi-
tions, soustractions,
multiplications et di-
visions.

Problèmes faciles.

(a) Donner au moyen d'objets usuels la notion des nombres de 1 à 12.—Apprendre à former et à nommer ces mêmes nombres, ainsi qu'à les représenter par des chiffres. Additions, soustractions, multiplications et divisions orales, puis écrites, sur des nombres concrets ne dépassant pas 12.

GÉOGRAPHIE

*Classe
préparatoire.*

Enseignement purement oral.—Cause-ries familières et petits exercices préparatoires servant surtout à provoquer l'esprit d'observations chez les enfants, en leur faisant simplement remarquer les phénomènes les plus ordinaires.

Exercices d'observation: faire remarquer la terre, l'eau, les accidents du sol dans la localité, l'horizon, le soleil levant, le soleil couchant, le jour, la nuit; les quatre saisons.

Exercices d'orientation: faire trouver les points cardinaux d'après la position du soleil.

HISTOIRE DU CANADA

*Classe
préparatoire.*

Anecdotes relatives à l'histoire nationale, présentées sous forme de causerie familière.

A l'aide de gravures, d'images, etc., raconter quelques-uns des faits les plus saillants de la domination française.

DESSIN

*Classe
préparatoire.*

1.—Crayonnages libres, spontanés ou suggérés, faits en classe ou hors la classe (suggérer des motifs simples et familiers).

2.—Tracés rapides d'entraînement de la main.

Exercices d'observation (appels à l'esprit d'initiative).

Silhouettes, d'après nature, d'objets usuels très simples.

Notions pratiques sur la couleur: (a) diversité des couleurs; (b) couleurs primaires (au moyen d'objets, de papiers, de laines, etc., de couleur).

LEÇONS DE CHOSES

*Classe
préparatoire,
1ère et 2e
année.*

Enseignement purement oral.—Notions les plus accessibles à l'enfant.—Exercices et entretiens familiers, ayant pour but de faire acquérir aux élèves les premiers éléments des connaissances scientifiques usuelles, et surtout de les amener à regarder, à observer, à comparer, à questionner et à retenir.

S'en tenir à la méthode des leçons de choses.

Classe préparatoire et 1er et 2e année

1.—La droite, la gauche, l'orientation; le temps et ses subdivisions; les cinq sens; les parties d'un objet connu des élèves; ses qualités: couleur, forme, dimensions, poids, température, odeur, saveur; sa provenance, son usage, son utilité.

2.—Distinction d'animaux, de végétaux, de minéraux; simples notions sur les différents aliments, les différentes boissons, les différentes sortes de vêtements, de tissus; courtes observations sur les métiers et les professions: leur nature, leur but.

3.—La maison paternelle: divisions, mobilier; l'école: divisions, mobilier, objets scolaires; l'église: divisions, mobilier; quelques observations sur le village, la ferme, le jardin: ce qu'on y voit, ce qu'on y fait; petits conseils d'hygiène sur la propreté; les soins à prendre dans les jeux; petites observations sur les animaux domestiques et les oiseaux: leurs noms, les services qu'ils nous rendent.

"Le sous-comité adopte la résolution suivante, proposée par M. l'abbé L.-A. Desrosiers, appuyé par M. C.-J. Magnan: "Que le sous-comité est d'avis que la création d'une classe préparatoire entraînera nécessairement un remaniement dans le programme des classes de première et de deuxième année au moins."

"Il est proposé par Mgr F.-X. Ross, appuyé par M. l'abbé L.-A. Desrosiers, et résolu: "Que le sous-comité croit qu'il y aurait lieu d'alléger le programme actuel."

"Il est enfin résolu, sur proposition de M. l'abbé Desrosiers, appuyé par M. Magnan: "Que le sous-comité est d'opinion que l'étude d'une nouvelle répartition des matières embrassant tous les cours lui paraît opportune et qu'il y aurait lieu de lui accorder l'autorisation de siéger de nouveau, afin de préparer ce travail et de faire rapport."

"Respectueusement soumis au nom du sous-comité.

CYRILLE-F. DELAGE,
Président."

Après étude et discussion du rapport qui précède, il est résolu, sur proposition de Mgr F.-X. Ross, appuyé par M. le juge Martineau, "que le sous-comité soit invité à continuer son travail et à "poursuivre l'étude d'une nouvelle répartition des matières embrassant les cours de l'école élémentaire et de l'école modèle, de manière à en éliminer celles qui ne sont pas absolument nécessaires "pour ces écoles, et à distribuer ces matières en sept années d'enseignement."

Mgr l'archevêque de Montréal propose, appuyé par M. Nérée Tremblay, "que le Comité "catholique recommande d'acheter, à même ses fonds, cinquante exemplaires de l'excellent livre "de M. C.-J. Magnan "Au service de mon pays".—Adopté.

Le Comité prend communication du document suivant concernant la distribution du fonds Strathcona pour les exercices physiques et militaires dans les écoles:

Le Comité local catholique chargé de la distribution du fonds Strathcona dans la province de Québec a l'honneur de faire rapport qu'il s'est réuni à Québec, le 6 décembre 1917.

Étaient présents: M. le brigadier général A.-O. Fages, président; l'honorable Cyrille-F. Delage, surintendant; Mgr François Pelletier; M. Napoléon Brisebois; M. le colonel E.-Théo. Paquet; M. J.-N. Miller, secrétaire.

Après l'adoption du procès-verbal de la dernière session et l'approbation de l'état des recettes et des dépenses pour l'année 1916, M. le président fait rapport qu'il a reçu du Conseil exécutif de la fondation Strathcona un chèque au montant de \$4,924.73, étant la part revenant aux écoles catholiques de la province de Québec pour l'année 1916-17.

Le comité constate, par les rapports des inspecteurs des cadets des districts militaires Nos 4 et 5, pour l'année 1916-17, que 25,261 cadets ont subi l'inspection régulière pour les exercices physiques et militaires prescrits par les règlements, soit une augmentation de 6,314 cadets sur l'année précédente, et que 590 élèves ont subi les examens pour les exercices physiques seulement; c'est 41 de moins qu'en 1915-16.

Le nombre des institutions scolaires qui ont pris part aux concours a atteint, cette année, le chiffre de 88, soit une augmentation de 15 sur l'année précédente.

La somme mise à la disposition du Comité local catholique chargé de la répartition du fonds Strathcona dans la province de Québec a été distribuée, suivant les règlements établis, aux institutions scolaires dont les noms suivent:

Nom de l'institution	Nombre	
	de	Somme
	cadets	
Séminaire de Nicolet.....	286	\$ 57.20
Séminaire des Trois-Rivières.....	127	25.40
Collège de Ste-Thérèse.....	449	89.80
Collège de l'Assomption.....	334	66.80
École Ste-Hélène, Montréal.....	178	35.60

Nom de l'institution	Nombre de cadets	Somme
Collège St-Rémi.....	189	37.80
Mont-St-Louis, Montréal.....	554	110.80
École Sarsfield, Montréal.....	385	77.00
École Edward Murphy, Montréal.....	150	30.00
École Belmont, Montréal.....	292	58.40
Séminaire de Sherbrooke.....	284	56.80
École St-Charles, Montréal.....	268	53.60
École d'Ahuntsic.....	139	27.80
Séminaire de Joliette.....	278	55.60
Collège Commercial de Nicolet.....	203	40.60
École Ste-Anne, Montréal.....	319	63.80
École Olier, Montréal.....	252	50.40
École St-Patrick, Montréal.....	324	64.80
École du Plateau, Montréal.....	182	36.40
École Montcalm, Montréal.....	219	43.80
École Meilleur, Montréal.....	406	81.20
École St-Gabriel, Montréal.....	219	43.80
École normale Jacques-Cartier.....	125	25.00
École St-Denis, Montréal.....	281	56.20
École de Villeray, Montréal.....	372	74.40
École de Rosemont, Montréal.....	338	67.60
Académie Piché, Lachine.....	542	90.40
Mont-St-Bernard, Sorel.....	217	43.40
École Champlain, Montréal.....	240	48.00
École St-Pierre, Montréal.....	348	69.60
École Plessis, Montréal.....	473	94.60
École Ste-Brigitte, Montréal.....	363	72.60
École St-Louis-du-Mile-End.....	325	65.00
École St-Patrick, Québec.....	139	27.80
École St-Henri, Montréal.....	529	105.80
Collège de Longueuil.....	497	99.40
Collège de Lévis.....	298	59.60
Académie St-Jean-Baptiste, Montréal.....	744	148.80
École de St-Joseph-de-Lévis.....	293	58.60
Séminaire de Québec.....	262	52.40
Collège de Berthier.....	259	51.80
Académie de Grand'Mère.....	339	67.80
École de La Salle, Trois-Rivières.....	376	75.20
École de Maisonneuve.....	721	144.20
École St-Édouard, Montréal.....	529	105.80
École St-Laurent.....	462	92.40
École St-Jacques, Montréal.....	318	63.60
Académie Commerciale, Québec.....	279	55.80
École St-Charles, Limoilou.....	476	95.20
Séminaire de Rimouski.....	442	88.40
Collège de Beauport.....	250	50.00
École de Thetford-Mines.....	503	100.60
École St-Jean-Berchmans, Québec.....	202	40.40
École St-Arsène, Montréal.....	300	60.00
École Christophe-Colomb, Montréal.....	327	65.40

Nom de l'institution	Nombre de cadets	Somme
École de Salaberry, Montréal.....	549	109.80
École Notre-Dame, Montréal.....	202	40.40
École St-Joseph, Montréal.....	321	64.20
Collège St-Jean.....	296	59.20
École Querbes, Outremont.....	144	28.80
École St-Grégoire.....	321	64.20
École Viauville.....	360	72.00
Académie St-Roch-de-Québec.....	329	65.80
Académie du Sacré-Cœur.....	188	37.60
Académie de St-Sauveur-de-Québec.....	234	46.80
École de D'Israéli.....	50	10.00
Catholic High School, Montreal.....	336	67.20
École St-Louis-de-Gonzague.....	504	100.80
École Déziel, Lévis.....	390	78.00
Collège de Beauceville.....	210	42.00
Académie Mallet, Québec.....	66	13.20
École Ste-Croix, ville Emard.....	238	47.60
École St-Jean-de-la-Croix, Montréal.....	313	62.60
Académie de St-Jean.....	94	18.80
École Ste-Madeleine, Sault-au-Récollet.....	61	12.20
Collège St-Charles, Pont-Rouge.....	137	27.40
Académie St-Malo, Québec.....	456	91.20
Académie de St-Romuald.....	186	37.20
École normale Laval, Québec.....	80	16.00
Collège de Shawinigan.....	232	46.40
École de Val-Brillant.....	106	21.20
École de Montcalmville, Québec.....	228	45.60
Collège St-Joseph-de-Beauce.....	217	43.40
Pensionnat St-Louis, Pont-Rouge.....	55	11.00
Collège Ste-Marie-de-Beauce.....	242	48.40
Pour les exercices physiques seulement:		
Couvent de Sillery.....	225	22.50
Couvent de Jésus-Marie, Lévis.....	200	20.00
Couvent de Ste-Croix.....	165	16.50
Totaux.....	25,851	\$5,111.20

(Signé) J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Le Secrétaire donne lecture de la résolution suivante adoptée par les Commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, à leur session du 22 septembre 1917: "Sur recommandation du président, les Commissaires d'écoles de la ville de Drummondville, à l'unanimité, demandent à la Législature de Québec de vouloir bien amender la loi de l'Instruction publique, en y ajoutant la faculté pour les commissaires d'écoles de cités, de villes et de villages dont la population est au moins de mille âmes, de pouvoir, par simple résolution, décréter la fréquentation de l'école obligatoire pour tous les enfants de sept à quatorze ans, et de déterminer dans les amendements à la loi la sanction qui pourra rendre efficace une telle loi;

"Et que les commissaires d'écoles de Drummondville transmettent cette résolution à l'honorable Secrétaire de la Province et au Conseil de l'Instruction publique, avec prière de vouloir bien l'appuyer auprès du Gouvernement."

Il est résolu que la communication qui précède reste sur la table jusqu'à la prochaine session.

Mgr F.-X. Ross propose, appuyé par M. Napoléon Brisebois, que l'article 80 des règlements du Comité catholique soit amendé en y substituant, à la huitième ligne, le nom de "Saint-Bonaventure" à celui de "New-Carlisle".—*Adopté.*

Il est décidé que la prochaine session du Comité catholique aura lieu le troisième mercredi du mois de mai, au lieu du deuxième mercredi, date ordinaire.

Et la séance est ajournée au 15 mai prochain

J.-N. MILLER,
Secrétaire.

Chronique judiciaire

Un jugement très intéressant est celui que la Cour d'Appel a rendu le 20 juin 1917 dans la cause des Commissaires d'Écoles de Ste-Élisabeth vs Lafrenière. Trois juges sur cinq ont infirmé le jugement rendu par la Cour Supérieure à Joliette le 10 octobre 1916. Il s'agissait de faire annuler un emprunt.

Le 17 août 1913, les Commissaires d'Écoles de Ste-Élisabeth adoptaient la résolution suivante: "M. le commissaire Eug. Roch propose que le Secrétaire soit autorisé à emprunter au nom de la Commission scolaire quelques cents piastres pour faire face aux dépenses d'améliorations et de réparations et pour remises de créances".

Le lendemain, le Secrétaire forgeait une résolution représentant qu'il était autorisé à emprunter la somme de \$1,100; puis, sur la foi de cette prétendue résolution, il emprunta de Lafrenière la dite somme de \$1,100. en lui remettant un billet conçu en ces termes: "A douze mois de cette date, pour valeur reçue, je reconnais devoir et promets payer à Noé Lafrenière, sellier, de Joliette, ou à son ordre, à son domicile, la somme de \$1,100. avec intérêt au taux de 6% l'an, à compter de ce jour. La Commission scolaire de Ste-Élisabeth, par Joseph Gadoury, sec.-trés., autorisé."

Les Commissaires refusant de payer le billet, lors de l'échéance, Lafrenière en poursuivit le paiement devant les tribunaux. Les commissaires plaidèrent qu'ils n'avaient rien emprunté de Lafrenière, qu'ils n'avaient autorisé personne à emprunter ce montant, qu'ils n'avaient ni signé, ni reconnu le billet en question, que la résolution passée par eux, pour être valide, aurait dû être approuvée par le Lieutenant-gouverneur en Conseil sur recommandation du Surintendant de l'Instruction publique, et, enfin, que le Secrétaire ne les représentait pas en signant tel billet. La Cour Supérieure maintint l'action, mais la Cour d'Appel la renvoya en rendant le jugement dont voici la substance:

1.—Quand les Commissaires d'Écoles autorisent par résolution leur Secrétaire à emprunter au nom de la Commission scolaire quelques cents piastres pour faire face aux dépenses d'améliorations et de réparations, et pour remise des créances, ce dernier ne se trouve pas autorisé à signer un billet de \$1,100. à 6% d'intérêt par année.

2.—Toute résolution est illégale et ultra vires qui autorise un emprunt indéterminé et indéfini, et qui laisse au Secrétaire le soin de déterminer le montant à emprunter.

3.—Tout billet signé par le Secrétaire au nom de la Commission pour un emprunt dont le montant a été déterminé par le Secrétaire est nul, à moins d'une ratification par la Commission scolaire.

4.—Il n'y a ratification de la part des Commissaires que si ces derniers connaissent l'abus de pouvoir exercé par leur Secrétaire-trésorier et s'ils manifestent leur volonté de ratifier ses actes.

Ainsi la négligence que les Commissaires apportent à faire vérifier les comptes de leur Secrétaire, qui a illégalement contracté cet emprunt, n'est pas tenue pour une ratification de ses actes, si ceux-là ignorent les actes de celui-ci. (Lafrenière avait invoqué, à l'appui de sa demande, le fait que les Commissaires n'avaient pas fait procéder à la vérification de leurs comptes et ne s'étaient jamais enquis pour savoir s'ils avaient emprunté en vertu de la résolution du 17 août.)

5.—Les articles 2724, 2726 et suivants des Statuts Refondus de Québec, qui stipulent l'autorisation du Lieutenant-gouverneur en Conseil et du Surintendant de l'Instruction publique ainsi que certaine formalité pour contracter les emprunts, ne concernent que les emprunts d'un caractère permanent garantis par débetures; ils n'ont rien à faire avec les emprunts temporaires pour fins d'administration.

Malgré l'énoncé de ce dernier paragraphe, la résolution fut déclarée par le tribunal, nulle et ultra vires pour les raisons données au paragraphe deux.

EUG. L'HEUREUX, avocat,
39, rue St-Jean, Québec.

MÉTHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

(RÉDACTION D'APRÈS L'IMAGE P. 369)

LE JEUNE NATURALISTE

Le maître placera l'image bien en vue, afin que tous les élèves puissent l'examiner dans tous les détails; il n'interrogera qu'un élève à la fois, et tous les élèves à tour de rôle.

M.—Joseph, que voyez-vous sur cette image?

Élève.—Je vois des enfants et des animaux.

Q.—Quels enfants? Précisez.....

E.—Des petites filles et deux petits garçons.

M.—Paul, pouvez-vous remplacer les deux mots, petites filles, par un seul nom?

E.—Je puis les remplacer par le nom *fillettes*.

M.—Pierre peut-il en faire autant des mots, petits garçons?

E.—Oui, M., en employant le mot *garçonnet*.

M.—Clément, pensez-vous, comme Joseph, qu'il y ait vraiment deux petits garçons?

E.—Je le pense.

M.—Où sont-ils?

E.—Le plus grand est debout, devant ses sœurs, et le plus petit est sur les genoux de l'aînée des fillettes.

M.—Pourquoi dites-vous que les fillettes sont les sœurs du garçon qui est debout devant elles?

E.—Je dis cela parce qu'elles lui ressemblent beaucoup, et que, jouant ensemble ils doivent être de la même famille.

M.—Comment distinguez-vous l'aînée des fillettes ?

E.—Je la distingue parce qu'elle est plus grande et qu'elle paraît plus vieille.

M.—C'est bien observé; examinez donc de plus près ce que l'aînée tient sur elle, dites-nous ce que vous en pensez.

E.—Je pense que c'est une grosse poupée.

M.—Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

E.—Il y a quelque chose dans les yeux et dans tout le visage qui manque de naturel.

M.—C'est vrai. En comparant cette figure avec les autres, on voit bien qu'elle est fixe, raide, sans expression, sans vie.

M.—Voyez-vous d'autres poupées ?

E.—J'en vois dans les bras de la petite fille qui est assise sur de gros livres.

M.—N'y en a-t-il pas encore d'autres ?

E.—Il y en a encore deux petites sur le parquet.

M.—Charles, indiquez les animaux représentés sur l'image.

E.—Il y a deux chats, un chien, un éléphant, un lion, un singe, un rat et un gros oiseau.

M.—Donnez le nom de cet oiseau, pour être plus précis.

E.—Je crois bien que c'est un héron.

M.—Sont-ce des images d'animaux vivants ?

E.—Les chats et le chien représentent des animaux vivants; mais le lion, l'éléphant et le singe sont des jouets.

M.—Et le héron ?

E.—C'est l'image d'un héron empaillé.

M.—Ne voit-on pas encore un bien petit animal ?

E.—On voit un rat blanc, et on dirait qu'il a un ruban autour de cou.

M.—C'est un rat blanc avec une faveur bleue.

Vous devinez que le mot faveur veut dire ici un ruban étroit et uni d'une couleur quelconque.

M.—Comment voit-on que ce sont des jouets qu'il y a sur la table ?

E.—Le lion et l'éléphant sont fixés chacun sur une planchette munie de petites roues.

M.—En est-il ainsi du chien ?

E.—Ah ! non, il est vivant.

M.—Croyez-vous que le chien va rester ainsi entre les jouets ?

E.—Il est assez docile pour demeurer là aussi longtemps que son maître le voudra.

M.—Pourquoi le garçon a-t-il placé des jouets et son chien sur la table ?

E.—Il les a placés pour les mettre bien en vue de ses sœurs.

M.—Dans quel but ?

E.—C'est pour leur parler de ces animaux.

M.—Y a-t-il encore un autre animal vivant sur la table ?

E.—Il y a un chat, qui descend de la table.

M.—On appellera le garçon : Jules. En prévision de la fuite du chat, que fait Jules pour s'en assurer un dans sa leçon ?

E.—Il en a pris un sous son bras, un vieux chat tranquille.

M.—Y a-t-il encore d'autres animaux ?

E.—Je vois un singe coiffé d'un bonnet fort haut ; il est assis sur le canapé.

M.—Que fait Jules ?

E.—Il parle des jouets et des animaux qui sont sur la table ; il enseigne.

M.—Quelle fonction remplit-il ?

E.—Il remplit la fonction d'un instituteur, d'un professeur.

M.—Quel nom donne-t-on à celui qui, sans faire profession d'instituteur, donne une leçon sur une science quelconque ?

E.—.....

M.—Une telle leçon de vulgarisation prend le nom de conférence, et celui qui la donne s'intitule.....

E.—Conférencier.

M.—Quel nom prennent les diverses sciences qui traitent des animaux, des plantes, etc. ?

E.—Elles prennent le nom de sciences naturelles.

M.—Et celle qui ne traite que des animaux ?

E.—Celle-là s'appelle la zoologie.

M.—Quel nom prend celui qui est versé dans les sciences naturelles ?

E.—Il prend le nom de naturaliste.

M.—Jules est-il versé dans les sciences naturelles ?

E.—Il peut en avoir quelques connaissances élémentaires, mais il n'y est pas versé.

M.—Fait-il comme s'il était savant ?

E.—Il a l'air de faire le savant. C'est pourquoi, je suppose, on l'appelle le jeune naturaliste.

M.—Mérite-t-il vraiment ce titre ?

E.—Non, mais il fait comme s'il l'était vraiment.

M.—A-t-il l'air de prendre son rôle au sérieux ?

E.—Le sérieux de son visage, la tête penchée vers ses sœurs comme pour mieux les convaincre, la baguette pointée sur le caniche, tout cela indique bien qu'il prend son rôle au sérieux.

M.—Ses auditrices l'écoutent-elles aussi sérieusement

E.—Non, puisqu'elles sourient.

M.—Que semble penser l'aînée ?

E.—Elle semble dire: "Je sais cela aussi bien que toi".

M.—Quelle est celle qui écoute attentivement?

E.—La plus jeune.

M.—Faites une phrase pour peindre son attitude.

E.—Les yeux écarquillés, elle fixe son frère.

M.—Savez-vous pourquoi elle est plus attentive que ses sœurs?

E.—Je suppose que, ne sachant pas encore lire, elle n'a pas les connaissances de ses aînées et trouve nouveau et intéressant tout ce que dit son frère.

M.—A voir l'image peut-on se faire idée de la condition des parents?

E.—Ils doivent être riches.

M.—Pourquoi dites-vous cela?

E.—Je vois cela par les lambris en panneaux de bois dur, par l'ameublement, par les vêtements des enfants, par les tapis et par les jouets.

M.—A présent, vous avez vu en détail ce que représente l'image, vous devez être en état d'en faire une description convenable. Par quoi commencerez-vous, Charles?

E.—Le commencement m'embarrasse toujours.

M.—Il vous embarrasserait moins, si vous traciez un plan, si vous fixiez l'ordre suivant lequel les idées seront développées.

Trouvons ensemble l'ordre, la disposition qui conviendra à cette description, et nous la suivrons à la lettre. Dites-nous, Clément, ce qui vous frappe le plus.

E.—C'est l'apparence de richesse de tout ce que je vois.

M.—Vous ne pouvez pas parler de tout à la fois; il faut commencer à une seule chose, soit le lieu, la chambre, ou les personnes; ensuite, les animaux, les jouets. Suffira-t-il d'énumérer les personnes et les objets représentés?

E.—Cela suffirait aux débutants qui cherchent des noms.

M.—Que faut-il dire de plus?

E.—Il faut dire ce que fait chaque personne.

M.—N'y a-t-il pas un personnage plus important, ou du moins qui se croit plus important que les autres, et dont il faudra parler plus longtemps?

E.—Oui, c'est le garçon, le jeune conférencier comme vous l'avez nommé il y a un instant.

Le maître exigera peu des commençants, et encouragera la bonne volonté de tous.

Développement:

LE JEUNE NATURALISTE

L'image représente des enfants d'une même famille, s'amusant dans une chambre où ils ont rassemblé leurs jouets. Les vêtements, les lambris, les mules, les tapis, les jouets, tout nous dit la richesse des parents.

Des animaux domestiques bien vivants, le chien et le chat, figurent avec le lion et l'éléphant. Il faut avouer que le roi des animaux, fixé sur sa petite plate-forme à roulettes, n'est guère en état d'inspirer de la crainte à ses sujets, que la trompe rigide du pachyderme n'enlèvera personne de terre, et que le héron empaillé subit, bien malgré lui, la présence d'hôtes tout à fait étrangers à sa race.

Des poupées, il y en a de toute grandeur: Lucile, l'aînée des fillettes, assise dans le même fauteuil que sa sœur Léontine, en tient une de la taille d'un marmot de deux ans; la cadette assise sur deux gros livres d'images, en a une dont les bras sont presque aussi gros que les siens; on dirait qu'elle essaye de lui apprendre à écrire sur une petite table. Deux petites poupées étendues sur le parquet doivent souffrir de leur abandon. La berce-lonnette, à demi voilée de mousseline, attend le sommeil de plomb des enfants de faïence.

A la façon dont les jouets sont rangés, sur la grande table recouverte d'un riche tapis, et à l'attitude de Jules, on présume, qu'il donne une leçon de zoologie à ses sœurs. Il a placé son beau caniche blanc, en avant, sur le bord de la table et il lui a dit: "Reste-là, ne bouge pas." Le chien docile s'en gardera bien. Par contre, Jules, n'est pas si bien obéi de Minet, qui ne prise pas du tout cette compagnie, puisqu'il est en train de descendre. Mais, le conférencier, qui connaît les mœurs farouches de ce chat et qui en veut un à tout prix pour sa leçon, prend Mistigris sous son bras; il est placide celui-ci: c'est un vétérinaire en retraite sous le poêle de la cuisine; il a fait à la cave et au grenier de fructueuses campagnes contre les rats.

Le singe montre des dents qui feraient peur aux fillettes, si elles ne le savaient incapable de mouvement.

Jules, pour se donner, sans doute, de la contenance ou la mine d'un professeur, s'est muni d'une baguette qu'il dirige sur les animaux dont il parle. La baguette pointée sur le caniche, le buste penché vers ses auditrices, le naturaliste en herbe péroré avec conviction. Il dit de belles choses de son fidèle ami, pour le récompenser de sa soumission.

Les spectatrices n'ont pas l'air d'écouter avec autant de sérieux. Lucile rit et semble dire: "Je sais cela aussi bien que toi". Léontine sourit, mais elle trouve qu'il parle bien; Jeanne, qui ne sait pas encore lire et qui, comme tous les enfants de son âge aime tant les animaux, écoute, le nez en l'air, les yeux écarquillés et fixés sur son savant frère.

NÉRÉE TREMBLAY,
Professeur.

LEÇON D'ANGLAIS

D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

Where are you? I am in a schoolroom or in a classroom?

What is under your feet? The soles of my stockings are under my feet. What is under the soles of your stockings? The soles of my boots are under the soles of my stockings.

You appear to have quite a lot of soles? Yes, sir, I have a number of soles; to be precise, I have seven soles.

Indeed, seven soles! you are certainly a soleful youth; with so many soles as that, I don't see how you can have any place for a head; still you are with seven soles, a lad of great understanding.

Please, sir, you are punning about my understanding and, if remember aright, you have already told me that a pun was the lowest form of wit.

True for you, my boy, but surely you must understand that low wit is the only kind applicable to soles. I don't understand how you can have seven soles. Well, you see, sir, I have the two soles of my feet, the two soles of my stockings, the two soles of my boots, and above all these my immortal soul. It is my turn to accuse you of punning, of using a low form of wit, when speaking of the highest part of you, your immortal soul.

I am ashamed, sir, but I thought it was a good joke.

Under the soles of your boots what is there? The floor is under the soles of my boots.

The floor is made of what? The floor is made of wood.

You say that the floor is made of wood, is it made of blocks? No, sir, it is not made of blocks, it is made of boards.

What kind of boards is it made of? It is made of wooden boards.

There are many kinds wood, what kind of wood is it made of? It is made of hard wood or of soft wood. (*As the case may be.*)

There are several kinds of soft wood and several kinds of hard wood; name the kind of soft wood or hard wood, of which the boards are made? Do you want me to name the tree of which the boards are made? Yes, that is exactly what I want you to do.

The floor of our schoolroom is made of pine, or spruce, or basswood, or birch, or maple, or oak. (*As the case may be.*)

Are the boards narrow or broad? They are narrow or broad. (*As the case may be.*)

Which kind of wood, hard or soft, makes the best floors? Hard wood makes the best floors.

What hard wood is generally used for flooring? Birch is the hard wood generally used for flooring.

Which of the soft woods is best for flooring. Pine is the best soft wood for flooring.

State the different things which have to be done before the wood of a tree is finally converted into flooring. Loggers provided with axes, saws, hooks, and chains, go into the forest; an expert woodman selects and marks the trees which are to be felled; the loggers with axes chop the trunk close to the ground until it falls; sawyers with saws saw the trunks into fixed lengths, each length is a log; the logs are drawn to the banks of a stream, into the stream they are tumbled, then skilful raftsmen form them into rafts; the rafts are floated down the stream, sometimes hundreds of miles, to a saw mill, where the logs are sawn into boards; the boards are then shipped to a planing-mill where they are planed, tongued and grooved, after which they are placed in a drying house until nearly all the moisture contained in the wood has evaporated; they are then in a fit state to be used as flooring.

Who laid the floor in the schoolroom? I have no idea who laid it?

I suppose you think it was a shoemaker? Why should I think it was a shoemaker? As you have no idea who put it down, I naturally suppose that you might imagine that it was a shoemaker, since the floor comes so close to your boots.

I think I understand what you wish to know; you want me tell you the trade of the man who laid the floor; is that it? Yes my young friend, that is exactly it.

Why did not you ask me, sir, the trade of the man who put down the floor? I did not ask what was the trade of the man who laid the floor, because I thought a clever boy, like you, would understand the question as I put it; but I see that with you, I shall have to be very precise. I admit that I am trying to be precise, but I am doing so because you yourself have taught me that precision is one of the great qualities of style. Now, in answer to your last question, I should say that it was a carpenter who laid the floor.

Over your head what is there? If you mean directly over my head, I say there is air.

Over the air, what is there? Over the air there is the ceiling; you see sir, I am going up. Going up, what do you mean? I mean that I must be rising since I have reached the ceiling.

Is that another of your little jokes? No, sir, that is not a joke at all; a minute ago my soles were on the floor and now my mind is on the ceiling.

What color is the ceiling? It is white.

What is it made of? What I see is made of plaster.

What is plaster? I don't really know what it is but I will tell all I know about it; it is a white, very finely powdered substance, something like flour in appearance; it comes in barrels; it absorbs water and then dries rapidly; when dry it is fairly hard and retains the shape given it when it was in a pasty condition.

Very good, your answer is very satisfactory. Now I will tell you what it is. Plaster is calcined or baked gypsum; gypsum is a mineral which is found in a compact and crystallized state as alabaster, or in the form of a soft chalky stone which by heat becomes a fine white powder extensively used under the name of plaster of Paris. Gypsum is found in Nova Scotia.

On what was the plaster of the ceiling laid? It was laid on mortar.

What is mortar? It is a mixture of lime, sand, and water.

For what is it used? It is used as a cement for brick and stone in walls; sometimes it is used as a covering for wooden walls, and always as the first coat of a ceiling.

In making a ceiling on what is the mortar laid? It is laid on laths.

What are laths? Laths are thin slips of unplanned wood that are nailed to the joists of a wall or the beams of a ceiling to support the mortar and plastering.

Why is rough, or unplanned wood used? Rough or unplanned wood is used the better to hold the mortar.

A man who makes mortar and plaster ceilings and walls is what? A man who makes mortar and plaster ceilings and walls is a plasterer.

In front of you, behind you, to your right and to your left what do you see? Please I don't see behind me.

Very well tell me what you do see. In front I see a partition, to my left I see another, and to my right I see a wall.

Now turn round and tell me what you see? I see another wall.

What is the difference between a wall and a partition.

Walls are the parts of a house on which the beams and rafters which support the roof rest; partitions serve to divide the interior or inside of a house, or the floor space of a house, into rooms, halls and corridors or passages.

Of what are walls made? They are made of stone, brick, wood or concrete.

Of what are partitions made? Some called wooden partitions, are made of boards; some of studs on which laths are nailed and then covered with mortar and plaster; while others are of brick, or of concrete.

What is concrete? Cement, gravel, and water mixed in a revolving drum, known as a mixer, poured into a mould and allowed to dry till it has the hardness of stone is called concrete.

The walls of your schoolroom are of what? They are of brick.

Of what are the partitions? They are of plaster.

How did you enter the classroom? I entered by the door.

What is a door? It is an opening or passage into a house or apartment by which persons enter or go out; it is also the frame of boards or other material that usually shuts an opening.

How many doors has the schoolroom? It has two doors.

They are made of what? They are made of wood.

What kind of doors are they? They are panelled doors.

How many panels has each door? Each door has four panels.

On what do the doors turn? They turn on hinges.

What is a hinge? A hinge is one of the hooks or joints on which a door turns.

Of what are hinges made? They are made of steel, wrought iron, cast iron, brass, or bronze.

What is steel? It is a compound of iron and carbon or charcoal: ninety-nine per cent of pure iron and one per cent of carbon.

What is wrought iron? It is pure iron, twisted and beaten into shape; in days of old almost all hinges were hand-made of wrought-iron; that was before the days of machine-made hinges.

What is cast-iron? It is a compound of iron and carbon: ninety-six per cent of pure iron and four per cent of carbon; at present the greater number of hinges are made of cast-iron; the cast-iron is melted, run into molds and allowed to cool.

What is brass? Brass is a malleable and fusible alloy, of copper and zinc, usually containing about one-third of its weight of zinc.

What is the meaning of the word malleable? Malleable means capable of being shaped or extended by beating with a hammer; it is said of metals.

Is glass malleable? No, it is not.

If it is not malleable, what is it? I don't know what is the contrary of malleable.

What would happen if you were to beat a sheet of glass with a hammer? It would break into many pieces.

Well glass is not malleable it is brittle; brittle means easily broken.

Is cast iron malleable? I don't think it is.

What does fusible mean? It means capable of being melted.

Name some metal that is easily melted? Lead is easily melted.

Name something that is easier to melt than lead. Snow and ice are more easily melted than lead.

What is bronze? It is a compound or alloy of copper, tin and zinc.

To what are the hinges fastened? They are fastened to the door and to the frame of the doorway.

How are they fastened they are fastened with screws.

Each door has how many hinges? Each door has two hinges.

To close the door from the inside what must be done to it? To shut the door from the inside it must be pushed.

To shut it from the outside what must be done? To shut it from the outside it must be pulled.

In pulling it shut what must one take hold of? In pulling it shut one must take hold of the door-handle.

What keeps it shut? A latch or a catch keeps it shut.

To open the door what must be done? To open the door the handle must be turned.

The light which fills the schoolroom comes from where? It comes from outside.

Through what does it come? It comes through the windows.

How many windows are there in this schoolroom? There are two, three or four. (*As the case may be.*)

What are windows? Windows are openings in the walls of buildings for the admission of light or of light and air when necessary. A window is also the sash provided with panes of glass which covers the opening, shutting out the air but admitting the light.

J. AHERN

Histoire du Canada

UN HÉROS CANADIEN : D'IBERVILLE

Depuis quelques années, vous avez entendu parler bien des fois de la guerre et de tout ce qu'elle fait souffrir. C'est terrible, la guerre. Mais on n'est pas toujours libre de la faire ou de ne la pas faire, surtout, mes petits amis, quand la patrie est en danger. Savez-vous ce que c'est que la patrie?—Je vais vous le dire. La patrie, pour vous, chers enfants, c'est la chambre où votre mère vous embrassa pour la première fois, c'est la maison qui a entendu vos premiers vagissements et les premiers roulis de votre berceau; c'est cette fenêtre près de laquelle hier encore vous assistiez au lever du soleil dans les brumes dorées, où vous appuyiez vos petites mains jointes à l'heure de la prière du soir, c'est peut-être pour vous le "vieux hangar"(1) dont on a dit de si douces choses; la patrie c'est le jardin, ce sont les champs et les sentiers où l'an dernier vous égariez vos pas d'enfants; la patrie c'est l'église de votre baptême, de votre première communion, c'est l'école où vous apprenez à lire, à aimer Dieu et votre pays; la patrie c'est votre père, c'est votre mère, vos petits frères, vos petites sœurs, vos parents et vos amis, c'est le cimetière où dorment les aïeux; la patrie, la grande patrie, celle qui est teinte du sang de nos soldats et de nos martyrs, c'est le pays que nous aimons le plus au monde, et le plus beau, pour lequel nous serions prêts à mourir, n'est-ce pas, mes petits amis? la patrie pour nous, c'est le Canada.

Ah! mes petits amis, la patrie, pour le Canadien français c'est encore bien d'autres choses dont je vous parlerai plus tard.

Aussi, quand des ennemis menacèrent de ravir ces bien sacrés, on comprend que chez nous les héros devinrent légion pour les défendre. Combien de fois déjà, depuis les commencements de notre histoire, l'ennemi apprit qu'on ne touche pas impunément à la patrie canadienne. A la suite de Pierre Boucher, de Dollard, de Maisonneuve, de Frontenac, d'Iberville, de Montcalm, de Lévis, c'est tout un peuple de héros qu'il faudrait inscrire.

Puisque aujourd'hui, mes petits amis, j'ai commencé à vous parler de ceux qui firent la guerre pour garder intacts le territoire et le prestige de la patrie canadienne, je vais vous dire un mot de l'une de nos gloires canadiennes-françaises les plus pures: Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville.

Iberville naquit à Montréal vers 1661. Vous voyez que c'est un vrai Canadien français. . . . Et, puis, je crois que dans sa famille les enfants furent habitués de bonne heure à la bravoure. Iberville

(1) Allusion au "Vieux hangar" de l'abbé Camille Roy, où l'on trouve, en des pages exquis, les plus charmants traits de mœurs canadiennes. Voir les *Propos Canadiens*.

le eut dix frères, tous soldats comme lui, et des braves, vous pouvez me croire. On assure que Pierre d'Iberville fut le plus grand homme de guerre qu'ait produit notre pays. En tous cas, les Anglais apprirent de bonne heure à le redouter. Ces messieurs, en gens surnois qu'ils étaient, poussaient les Iroquois à faire la guerre aux Français, et s'efforçaient par tous les moyens possibles de ruiner notre commerce des fourrures. Et puis, il faut bien se rappeler que MM. les Anglais espéraient s'emparer petit à petit de notre pays. S'ils n'ont pas réussi dans leurs entreprises avant 1760, ce n'est pas leur faute assurément.

C'est à la Baie d'Hudson, bien loin d'ici, que d'Iberville donna une première bonne peur aux Anglais (1686). Il avait marché bien longtemps avec ses hommes, et ce n'était pas dans des chemins comme ceux de Québec à Montréal. Les Anglais furent étonnés de le voir arriver, et après quelques résistances, ils crurent tous plus sage de se rendre. Plusieurs forts et des vaisseaux furent pris. Et d'Iberville n'était encore qu'au commencement de ses exploits. En 1690, il se distingua à la prise de Corlar, aujourd'hui Schenectady, dans les États-Unis; en 1694, on le trouve encore à la Baie d'Hudson où il bat MM. les Anglais presque en s'amusant; en 1696 il rase le fort de Pémaquid élevé par les Anglais sur les terres des Abénaquis; puis, à la tête de 125 Canadiens, il tue ou met en fuite presque tous les Anglais de Terre-Neuve. C'est que, voyez-vous, mes petits amis, nos pères étaient des soldats sans pareils, et quand ils n'étaient pas écrasés par le nombre, ils étaient invincibles. Combien de fois, du reste, ne furent-ils pas les vainqueurs un contre dix! Mais d'Iberville ne touchait pas encore à la fin de ses exploits. En 1697 des instructions lui sont remises par lesquelles il est chargé d'aller châtier les Anglais à la Baie d'Hudson. La correction fut bonne, et tout ce pays fut soumis à la France. Je voudrais bien, mes petits amis, avoir le temps de vous raconter en détail les combats glorieux de M. d'Iberville. Plus tard vous lirez ces pages dans de grosses histoires; vous lirez aussi la belle pièce de vers de notre poète canadien, M. Nérée Beauchemin: elle a pour titre "Iberville" et se trouve dans un précieux recueil qui s'appelle les "Floraisons matutinales".

Comme elle est admirable cette vie du vaillant Iberville, et bien capable de faire naître de nobles sentiments dans l'âme de notre jeunesse! D'un bout à l'autre elle est belle, comme une vie des anciens chevaliers de la vieille France. Fasse le ciel que notre patrie soit défendue toujours dans son territoire, dans sa foi et dans sa langue par des héros dignes de ceux du temps passé!... Promettez-le bien, mes petits amis, vous ne serez jamais des lâches, non! quand la patrie aura besoin de vous. Vous le promettez?.....

D'Iberville, après qu'il eut découvert l'embouchure du Mississippi, fut créé chevalier de Saint-Louis, comme il le méritait (1699). C'est lui qui fut le fondateur et le premier gouverneur de la Louisiane. Il mourut en 1706.

Mes chers petits amis, dans cette causerie, il y a peut-être bien des noms que vous oublierez, mais vous vous souviendrez, n'est-ce pas, que d'Iberville était un Canadien français, et qu'il fut un brave.

CANADIEN.

(Le Bien Public)

Analyse

A.—On nous demande comment il convient d'analyser logiquement la phrase que voici: "On broie le poivre dans un moulin".

C'est une proposition principale: le sujet, *on*; le verbe, *broie*; *poivre*, complément direct du verbe, et *moulin* complément circonstanciel de *broie*.

Dans les phrases où le verbe *être* n'est pas exprimé, il n'est pas nécessaire de torturer l'esprit des jeunes élèves en leur faisant décomposer le verbe attributif. Exemple: *mange*: est *mangeant*. Plusieurs propositions sont formées par un verbe avec son sujet: *L'enfant étudie*. Au sujet des verbes substantifs et attributifs, voir la "Réforme de la nomenclature grammaticale". (Arrêté

ministériel du 25 juillet 1910 relatif à la nouvelle nomenclature grammaticale—Ministère de l'Instruction publique de France, Paris, 1910); voir aussi *Méthode de la langue française* (Deuxième livre) par Magnan & Tremblay, et *Manuel de pédagogie* par Mgr Ross.

B.—Auriez-vous l'obligeance de me dire comment analyser grammaticalement les mots soulignés des phrases suivantes:

"Il est dix HEURES et DEMIE; nous prions vers onze HEURES. L'homme TEL que créé par Dieu. Une troupe de soldats formée À LA HÂTE ne saurait produire d'excellents résultats. C'est LUI-MÊME qui a parlé."

Posons d'abord en principe qu'il faut, à l'école primaire "se défaire du préjuger de l'analyse intégrale", suivant l'expression de la circulaire officielle française indiquée ci-haut. L'important est que les jeunes enfants puissent avoir un aperçu général de la structure des phrases et qu'ils tirent profit de l'étude des textes pour s'habituer à parler et à écrire correctement eux-mêmes.

Appliquons cette théorie aux phrases ci-dessus:

"Il est dix heures et demie; nous prions vers onze heures".—La première proposition renferme un gallicisme; il faut la traduire par une proposition régulière qui en donne bien le sens. "Il est dix heures et demie": cela signifie *dix heures et demie sonnent*, ou encore: *l'horloge marque (indique) dix heures et demie*.

Dans la *Grammaire supérieure* de Larousse (1880), on traduit: *Il est midi* par cet équivalent analysable: *Il, midi, est*.

Même avec des élèves de cinquième et de sixième année, ce procédé nous semble trop abstrait. Et nous préférons, au point de vue de l'analyse, traduire: "il est dix heures et demie" par "dix heures et demie sonnent", ou "l'horloge marque dix heures et demie". Dans le premier cas, *dix heures et demie* est sujet de "sonnent" et dans le deuxième cas "*dix heures et demie* est complément direct de "marque".

Dans "nous prions vers onze heures", *onze heures* marque le temps où la prière aura lieu; *onze heures* est donc le complément de *temps* de "prions".

"L'homme tel que créé par Dieu".—C'est une phrase incomplète; pour l'analyser il faut lui donner un sens en la complétant. Par exemple: "L'homme, tel que créé par Dieu, était innocent". Dans cette phrase, "tel que" est une locution conjonctive qui rattache la proposition principale "l'homme était innocent" à la proposition complétive "tel que créé par Dieu".

"Une troupe de soldats formée à la hâte ne saurait produire d'excellents résultats".—*À la hâte* est une locution adverbiale qui dit comment la troupe a été formée, qui précise la signification du participe adjectif *formée*. *À la hâte* modifie donc le participe adjectif *formée*.

"C'est lui-même qui a parlé".—Cette façon de dire peut se traduire, au cours primaire, par "Lui-même a parlé". Dans ce cas, *lui-même* est sujet de "a parlé".

On pourrait dire plus savamment, mais aussi plus abstraitement: "Celui qui a parlé est lui-même". Alors *lui-même* deviendrait l'attribut de "celui".

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LES SEPT SOURCES

V.—L'Eucharistie

La sainte Eucharistie est le plus grand des sacrements de la loi nouvelle; et une des fins principales pour lesquelles Jésus-Christ l'a institué, c'est pour se donner à nous. Il est

donc d'une importance capitale pour un chrétien d'être bien instruit de tout ce qui concerne la communion, qui est le moyen par lequel Jésus-Christ se donne à nous et devient la nourriture de nos âmes.

Notre divin Maître nous a fait un précepte de communier, et un précepte formel. "En vérité, en vérité je vous le dis, si vous ne mangez la

Chair du Fils de l'homme et si vous ne buvez son Sang, vous n'aurez point la vie en vous". Mais ce n'est pas une communion quelconque qui nous donnera cette vie, gage du bonheur futur, c'est la bonne communion, la digne réception de l'Eucharistie.

Pour communier dignement, il est rigoureusement requis de n'avoir aucun péché mortel sur la conscience. Comment pourrait-on s'approcher de l'Auteur de toute sainteté, le recevoir dans son âme lorsque déjà le démon y règne et qu'elle est couverte de souillures? Tout chrétien qui se sent coupable d'un péché mortel est tenu, d'après une loi générale, de se purifier par le sacrement de pénitence.

Il est également nécessaire d'être instruit des principaux mystères de la foi. Celui qui les ignorerait ne serait pas en état de comprendre la grande action qu'il va faire, il serait indigne de communier.

Enfin, il faut croire fermement que c'est Jésus-Christ qu'on va recevoir, le Fils de Dieu fait homme. N'avoir pas cette foi, ce serait se rendre coupable d'un péché très grave et ne pas comprendre l'action qu'on va accomplir.

A ces trois dispositions qui regardent l'âme, il est nécessaire d'en joindre une quatrième, qui concerne le corps. On est tenu d'être à jeun pour communier (sauf en danger de mort), c'est-à-dire de n'avoir rien bu ni rien mangé depuis minuit. L'Eglise demande aussi qu'on se présente à la sainte Table avec des habits décents, un extérieur modeste et recueilli.

Généralement, les chrétiens font ce qui dépend d'eux pour se mettre dans ces dispositions. Mais si elles suffisent pour recevoir dignement Notre-Seigneur Jésus-Christ, on ne doit pas perdre de vue qu'il faut quelque chose de plus pour recevoir tous les fruits de la communion. La raison seule nous le fait comprendre: quand un personnage distingué nous honore de sa visite, nous contentons-nous d'enlever de nos appartements ce qui pourrait offenser ses regards, et ne cherchons-nous pas par mille moyens à lui témoigner notre déférence et notre gratitude? Nous devons pareillement apporter à la sainte Table de véritables sentiments de dévotion, de repentir, d'humilité, d'amour, avec la volonté sincère de ne plus

commettre même de péché véniel, de propos délibéré. Que de chrétiens ont sujet de se demander si l'absence de ces dispositions n'est pas l'unique cause du peu de changement qu'ils constatent en eux-mêmes après de nombreuses communions!

Un excellent moyen pour recevoir toujours dignement un sacrement si auguste, c'est de le faire avec *esprit de foi*: s'éprouver soi-même, selon le conseil de l'apôtre; se disposer à la communion, non par routine ou par nécessité, mais avec un désir efficace d'en profiter pour devenir meilleur; éviter toute dissipation et tout empressement; enfin, se pénétrer profondément de cette grande pensée: "C'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est Dieu lui-même que je vais recevoir."

Si la communion faite en état de grâce est pour l'âme une source de bénédictions, si elle la nourrit, la fortifie, affaiblit ses passions et devient un gage de la félicité éternelle, la communion indigne, c'est-à-dire faite en état de péché mortel, produit des effets tout contraires dans l'âme du chrétien. N'est-elle pas d'ailleurs un crime horrible, un outrage sanglant à Notre-Seigneur Jésus-Christ?

Chrétien, ayez horreur du sacrilège et pour ne jamais tomber dans un si grand malheur, soyez résolu à ne jamais vous approcher de la sainte Table en état de péché mortel *pour quelque raison que ce puisse être*.

En terminant ce court exposé du Sacrement de l'Eucharistie, nous vous dirons encore, comme pour le précédent: recevez-le saintement, recevez-le souvent! La communion est le pivot de la vie chrétienne; elle doit être le principal objet de nos pensées et de nos désirs. Plus nous nous approchons de Jésus-Christ, plus nous entrons en conformité de sentiments avec lui. Mais, tout en communiant souvent, nous devons nous efforcer chaque fois de le bien faire, ou plutôt, notre piété, notre ferveur doit grandir en proportion du nombre de nos communions. Si nous sommes fidèles à cette règle, nous ferons de rapides progrès dans la voie de la perfection, puisqu'un des maîtres de la vie spirituelle a pu dire "qu'il suffirait d'une seule communion bien faite pour devenir un saint".

LANGUE FRANÇAISE

Cours élémentaire

DICTÉES

I

MA TOURTERELLE

Ma tourterelle est morte, je ne sais de quoi, car elle chantait encore ces jours-ci. Pauvre petite bête! Voilà des regrets qu'elle me donne. Je l'aimais, elle était blanche, et chaque matin, c'était la première voix que j'entendais sous ma fenêtre, tant l'hiver que l'été. Était-ce plainte ou joie? Je ne sais; mais ces chants me faisaient plaisir à entendre; voilà un plaisir de moins. Ainsi, chaque jour, perdons-nous quelque jouissance.

EUGÉNIE DE GUÉRIN

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—*Tourterelle*: oiseau qui ressemble beaucoup au pigeon, mais qui est plus petit. *Tourtereau*: jeune tourterelle.—*Regrets*: chagrin d'avoir perdu ce qu'on aimait ou de n'avoir pu obtenir ce qu'on désirait.—*Matin*: la première partie du jour. Tout le temps qui s'écoule depuis minuit jusqu'à midi.—*Dérivés*: matinal, matinalement, matinée, matines (partie de l'office qui se récite après minuit), matineux, matinier.—*Voix*: faire remarquer la différence d'orthographe entre *voix* (son qui sort de la bouche de l'homme) et *voie* (chemin, route d'un lieu à un autre).

EXERCICES.—Souligner les mots invariables.—Conjuguer au passé simple le verbe *plaindre*.—Analyser les adjectifs qualificatifs.

II

NE PERDEZ PAS VOTRE TEMPS

Ne perdez pas votre temps, écoliers qui avez une leçon à apprendre: vous laisseriez passer l'heure favorable, et vous ne pourriez rien répondre au moment voulu.

Ne perdez pas votre temps, ouvriers qui travaillez pour autrui; vous seriez regardés comme des travailleurs déloyaux et vous risqueriez de ne plus trouver d'ouvrage.

Vous, mes enfants, et vous, hommes ou fem-

mes de tout âge, ne perdez pas votre temps; vous ne reverriez jamais le temps que vous auriez perdu.

EXERCICES.—Écrire de nouveau le texte au singulier: *Ne perds pas ton temps...*

Analyse: *ne perdez pas votre temps, écoliers qui avez une leçon à apprendre.*

RÉCITATION

LES DEUX CHATS

Mistigris, docile, propre,
Plein de douceur, de *gentillesse*.
Apprenant tout ce qu'on voulait,
Obéissant à sa maîtresse,
Devint un chat parfait.
Il sut bientôt avec adresse,
Exécuter maints jolis tours,
Saluer avec politesse,
Faire patte de velours,
Le mort, le gros dos, la toilette.
Le saut par-dessus la manchette,
Et cætera. Bref, en un mot,
Il acquit, d'un chat comme il faut,
L'éducation bien complète.
Je ne puis malheureusement
En dire autant de son confrère;
Car celui-ci, tout au contraire,
Paresseux, *farouche*, gourmand,
Voleur, indocile, ignorant,
N'apprit rien; on n'en put rien faire:
Conséquence, hélas! nécessaire,
De l'*obstination* et de l'oisiveté.
Sans un peu de docilité,
On ne réforme pas un mauvais caractère;
Et l'on n'acquiert quelque *talent*,
Qu'en travaillant.

EXPLICATIONS.—*Mistigris*: nom familier donné au chat.—*Gentillesse*: manières agréables, mouvement gracieux.—*Exécuter*: synonyme de faire.—*Maints*: plusieurs.—*Faire patte de velours* se dit du chat lorsqu'il retire ses griffes en donnant la patte afin de ne pas blesser.—*Faire le mort*: rester étendu sans mouvements, comme un mort.—*Et cætera*: locution latine signifiant et le reste, et les autres.—*Un chat comme il faut*: un chat bien élevé, un chat de bonne race.—*Farouche*: qui ne se laisse pas caresser et prend la fuite dès qu'on l'approche.—*Obsti-*

nation: entêtement.—*Talent*: habileté, connaissances acquises.

QUESTIONS: Comment Mistigris devint-il un chat parfait?—Quels tours d'adresse apprit-il à exécuter?—En quoi l'autre chat différait-il de Mistigris?—Quelle était la cause de son ignorance?—Que faut-il pour réformer un mauvais caractère et pour acquérir quelque talent?

RÉDACTION

(Quatrième année)

QU'EST-CE QUE LA PATRIE ?

C'est le lieu qui nous a vus naître, c'est la maison qui abrita notre frêle existence.

C'est le foyer, témoin de nos premiers pas, de nos bégaiements plus doux à l'oreille maternelle que le gazouillis des petits oiseaux!

C'est le jardin où nos pas incertains se dirigeaient vers les fleurs qui captivaient nos regards, vers le papillon, fleur vivante du ciel bleu!

C'est la place du village qui a vu nos jeux bruyants, c'est l'humble école où nous avons appris à lire.

C'est l'église où nous sommes devenus enfants de Dieu.

C'est le cimetière où nos aïeux reposent à l'ombre de la croix.

C'est le lieu où l'on a souffert, où l'on a aimé; le lieu que l'on ne peut quitter sans déchirement de cœur et où l'on revient toujours avec joie!

EXERCICES.—Expliquer: *frêle existence, gazouillis, pas incertains, déchirement de cœur*. Par quelle périphrase désigne-t-on le papillon? (*fleur vivante*).—Pourquoi le papillon est-il comparé à une fleur?

Justifier l'orthographe des participes.

Nature des propositions de la quatrième phrase.

Par quels mots les subordonnées sont-elles reliées à la principale? Fonction des subordonnées?

Cours moyen

DICTÉE

LE CULTIVATEUR

Le laboureur et le semeur travaillent pour que nous ne manquions pas du pain quotidien. Ce sont donc de tous les ouvriers, de tous les hommes, les plus utiles, les plus dignes d'estime et de respect.

Un juste orgueil doit les relever à leurs propres yeux, lorsqu'ils pensent à ce que vaut leur travail. Il me souvient d'avoir lu une touchante page à ce sujet dans une très ancienne revue canadienne. "C'était en mai dix-sept cent soixante. La Nouvelle-France avait été cédée à l'Angleterre.

"Nous étions envahis. Sur la route près d'un village aux environs de Québec, je voyais défiler un régiment anglais.

"A quelques pas de là, un vieux paysan poussait la charrue. Sans doute, il n'était pas indifférent aux tristesses du pays, mais il sentait sans le dire que le meilleur moyen de réparer les désastres, c'était de ne pas laisser se perdre notre principale richesse, notre agriculture. Pour sa part, il travaillait déjà au relèvement de la Nouvelle-France."

QUESTIONS.—Trouver:

- 1° Le sens du mot *respect*.
- 2° La composition et le sens du mot *défiler* (*je voyais défiler un régiment anglais*);
- 3° Le sens de l'expression *travailler au relèvement de la Nouvelle-France*.
- 4° Analyser le mot *route* dans la phrase: *sur la route près d'un village*, etc.
- 5° Analyser le mot *relèvement* (*au relèvement de la Nouvelle-France*).

RÉCITATION

L'OISEAU PRISONNIER

Enfant, vous avez pris un oiseau dans un [champ,
Et vous voilà joyeux, et vous criez victoire!
Et le pauvre petit, dans une cage noire,
Se plaint, et vous prenez sa plainte pour un [chant.

Il va vous amuser ainsi jusqu'à demain,
 Et pour ce court plaisir vous lui coupez les ailes,
 Tout en l'emprisonnant entre ces barreaux
 [grêles,
 Pour qu'il ne vole pas plus haut que votre main.

Et vous le regardez ainsi, depuis une heure,
 Meurtrir son petit bec dans son étroit cachot,
 Courir aux quatre coins, voler de bas en haut,
 Avec le cri plaintif de toute âme qui pleure.

Et pourtant vous semez sa cage de muguets
 Et de toutes les fleurs, ses anciennes
 [compagnes;
 Mais cela ne vaut pas l'air des vastes campagnes
 Et les chansons du soir dans le fond des bosquets.

Vous ne savez donc pas, enfant, quel saint
 [mystère
 En becquetant partout remplit l'oiseau pieux ?
 Les petits sont dans l'arbre au fond du nid
 [joyeux;
 Pour vous, c'est un oiseau; mais, pour eux, c'est
 [un père.

Il descend le matin du nid de mousse frêle
 Pour prendre un peu de blé qu'il reporte
 [là-haut,
 Pour les faire grandir, puis afin que bientôt
 Leur cri devienne un chant et leur duvet une
 [aile.

Or, quand votre captif, qui crie et vous invite,
 S'arrête en écoutant, c'est qu'il entend la voix
 Des petits qu'il laissa, dire du fond du bois:
 "Nous allons tous mourir si tu ne reviens vite."

Car, ne recevant pas ce qu'il doit lui porter,
 La mère reste au nid, inquiète et fidèle;
 Et, malgré son amour et l'abri de son aile,
 Tous ses petits mourront sans avoir pu chanter.

Écoutez donc l'oiseau, respirez donc la rose.
 Sans les prendre à la plaine, à l'air pur, au
 [ciel bleu!
 Car toujours notre main à ce que créa Dieu,
 Même en le caressant, enlève quelque chose.

A. DUMAS, fils.

MORALE: Ne détruisons pas les oiseaux qui
 sont les meilleurs amis de l'homme.

RÉDACTION

LES INCONVÉNIENTS DE L'IGNORANCE

Votre maître a écrit au tableau: "L'ignorance est un des plus grands maux". Exposez les réflexions que vous suggère cette maxime et faites ressortir par des exemples les inconvénients de l'ignorance.

Sommaire.—I. Le mal est le contraire du bien. II. L'ignorance est-elle un mal? III. Est-elle un des plus grands maux? IV. Je ne veux pas être ignorant.

DÉVELOPPEMENT

1. Le mal est le contraire du bien. La santé, l'aisance sont des biens; la maladie, la misère sont des maux opposés.

II. L'ignorant se prive de la jouissance de la lecture, de la conversation des personnes instruites; il occupe dans la société les dernières places: qu'il s'adonne à n'importe quel travail, il ne sera jamais un maître en la partie et n'en récoltera pas les profits. L'ignorance supprime de sa vie plusieurs biens, c'est donc un mal.

III. La maladie, la misère sont des maux. Mais si elles ne sont pas le résultat de l'imprudence, de la paresse ou d'autres vices, elles conservent des amis au malade et au misérable. Eux-mêmes souffrent dans leur corps, mais leur conscience est tranquille; comme on dit autour d'eux, "ce n'est pas de leur faute." Tandis que "c'est la faute" de Pierre le manoeuvre, s'il ne passe pas chef de chantier, parce qu'il ne saurait pas faire le compte des ouvriers sous ses ordres; "c'est la faute de Jean, s'il reste simple journalier"; "c'est la faute" de ce fils qui ne pourra succéder à son père dans la direction d'une importante usine, etc., etc. C'est la faute de tous les paresseux, si la vie leur est pénible, leur ignorance en est la cause et ils ne sont ignorants que parce qu'ils l'ont voulu. Or, être l'auteur de son mal aggrave celui-ci: c'est pour cela que l'ignorance est un des plus grands maux. Avec les difficultés matérielles qu'elle provoque, elle est aggravée par le regret du temps perdu.

Je veux me souvenir de cette parole si vraie: "Jamais le temps perdu ne se retrouve, pas plus que l'eau de la rivière ne revient couler au même endroit." C'est une des mailles

de l'avenir que l'écolier file à chaque minute d'attention, d'effort personnel. Je ne suis pas très ambitieux, mais un peu fier. J'aurais honte d'être ignorant, j'ai plutôt envie d'être savant. Mettons-nous donc à l'œuvre, car il me reste encore un peu à faire.

Cours supérieur

DICTÉES

I

DÉSASTRE DE WALKER À L'ÎLE-AUX-ŒUFS (1711)

La flotte anglaise qui allait attaquer Québec, était entrée dans le Saint-Laurent, et se trouvant au nord de l'Île-aux-Œufs, le vent du sud souffla avec tant d'impétuosité, pendant la nuit du 2 au 3 septembre, qu'en moins d'une demi-heure, sept des plus gros vaisseaux se brisèrent sur les rochers et les battures, avec une violence épouvantable. Les éclairs et le tonnerre, se mêlant au bruit des flots et des vents, la foudre tomba sur l'un des vaisseaux, et le fit sauter si loin, que sa quille fut jetée bien avant sur la grève. On trouva aussi sur le rivage près de trois mille cadavres, parmi lesquels on reconnut deux compagnies entières des Gardes de la reine d'Angleterre, qu'on distingua à la couleur de leurs habits. Après un tel désastre, l'amiral anglais retourna droit à Londres, avec le peu de vaisseaux qui lui restaient; et n'osant se présenter à la reine, il fit sauter son navire, quand il fut sur la Tamise, tout près du port, où il périt avec tout son équipage, à l'exception de deux hommes. Tout le monde regarda cette déroute des ennemis comme Providentielle.

FAILLON

(L'héroïsme chrétien au Canada.)

II

MOUVEMENT DES ASTRES

Si, pendant une belle nuit, et dans un lieu dont l'horizon soit à découvert, on suit avec attention le spectacle du ciel, on le voit changer à chaque instant. Les étoiles s'élèvent ou

s'abaissent; quelques-unes commencent à se montrer vers l'Orient, d'autres disparaissent vers l'Occident; plusieurs, telle que l'étoile polaire et les étoiles de la grande Ourse, n'atteignent jamais l'horizon dans nos climats. Dans ces mouvements divers, la position respective de tous ces astres reste la même; ils décrivent des cercles d'autant plus petits qu'ils sont plus près d'un point que l'on conçoit immobile. Ainsi le ciel paraît tourner sur deux points fixes nommés pour cette raison pôles du monde; et, dans ce mouvement, il emporte le système entier des astres.

Que deviennent, pendant le jour, les astres que nous voyons durant la nuit? D'où viennent ceux qui commencent à paraître? Où vont ceux qui disparaissent? L'examen attentif des phénomènes fournit des réponses à ces questions. Le matin, la lumière des étoiles s'affaiblit à mesure que l'aurore augmente: le soir elles deviennent plus brillantes à mesure que le crépuscule diminue; ce n'est donc point parce qu'elles cessent de luire, mais parce qu'elles sont effacées par la vive lumière des crépuscules et du soleil, que nous cessons de les apercevoir. L'heureuse invention du télescope nous a mis à la portée de vérifier cette explication, en nous faisant voir les étoiles au moment même où le soleil est le plus élevé. Celles qui sont assez près du pôle, pour ne jamais atteindre l'horizon, sont constamment visibles. Quant aux étoiles qui commencent à se montrer à l'Orient pour disparaître à l'Occident, il est naturel de penser qu'elles continuent de décrire sous l'horizon le cercle qu'elles ont commencé à parcourir au-dessus et dont l'horizon nous cache la partie inférieure.

LAPLACE

QUESTIONS.—1° Que veut dire: la position respective de tous ces astres reste la même?

2. Qu'entend-on par le système entier des astres?

4° Analyse grammaticale: Où vont ceux qui disparaissent?

4° Analyse logique: Le matin, la lumière des étoiles s'affaiblit à mesure que l'aurore augmente.

5° Signification de: Télescope.

RÉCITATION

LE SIGNE DE CROIX

Jadis, quand les anciens parlaient pour les
[semailles,

Vêtus de leur "capot d'étoffe du pays",
Et suivis de leurs bœufs dociles et soumis,
Dont l'attelage était formé de lourdes mailles,

Après avoir quitté leur étable et leur toit,
Au bord du champ, "parés" pour la besogne
[austère,
Avant de commencer à labourer la terre,
Ils esquisaient, sur eux, un grand signe de
[croix.

Et la joie émergeait au fond de leur pensée,
Par ce signe de croix qu'ils avaient fait sur eux;
Il leur semblait qu'un bras secret poussait
[leurs bœufs,
Et leur souffrance était bénie et sanctifiée...

Et leurs bœufs, secouant leur col nerveux et
[roux,
Tiraient le soc d'acier dans le cœur de la plaine,
Et le bon paysan jetait la bonne graine,
Dans ce sol, où germait la moisson de chez
[nous...

Et, le soir, revenant s'asseoir près de leur
[femme,
Pour manger de ce pain, fruit vivant des côteaux,
Ils faisaient chaque fois, du bout de leur couteau,
Un grand signe de croix, lentement, sur l'en-
[tame...

O fervents de jadis, ô croyants d'autrefois,
Doux "habitants", gardiens des plus sublimes
[gestes,
Vers vos mains le Seigneur tendit ses mains
[célestes,
Et vous fûtes sauvés par le signe de croix!...

BLANCHE LAMONTAGNE

(Par nos Champs et nos Rives.)

COMPOSITION

UNE MÈRE

CANEVAS.—Elle voudrait parer la jeune fille des vertus qui parfument le foyer; elle voudrait donner au jeune garçon le courage et la fermeté. Elle se sacrifie pour ses enfants. Aimez-la, enfants, soyez dociles à ses conseils et vivez heureux sous son regard.

DÉVELOPPEMENT

Que d'ineffables flots de tendresse jaillissent de son cœur! Jeune fille, elle voudrait te parer de la grâce de vertus qui parfument le foyer, afin qu'un jour le bonheur accompagne tes pas; jeune garçon, elle voudrait te ceindre de courage, donner une mâle fermeté à ton esprit, tandis que le charme de l'enfant doux et sage serait resté en toi.

Quand il s'agit de ses enfants, jamais aucun péril ne trouve une mère craintive ou hésitante.

Aimez-la, mes enfants, cette mère admirable, car elle est toute à vous, et surtout imitez-la. Elle est la providence de la famille; elle en est le bon exemple et le bon conseil. Soyez dociles: elle vous montrera les pièges de la route, les sentiers détournés et les mirages trompeurs. Lorsqu'il s'agit de préserver son enfant, une mère a la vigueur des lions et la douceur des anges. Si, après avoir coupé les ronces et les épines, des gouttes de sang perlent entre ses doigts, elle saura les cacher parmi les fleurs divines dont elle aura fait choix en vue de votre bonheur. Enfants, tenez-vous donc toujours enlacés l'un à l'autre, soyez unis, soyez heureux sous le doux regard de vos mères!

MATHEMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Combien paiera-t-on pour 31360 livres de charbon si 2240 livres coûtent \$12.93 ?

Solution: $(12.93 \div 2240) \times 31360 = (\$12.93 \times 31360) \div 2240$

$\$12.93 \times 14 = \$181.02$. *Rép.*

2. La différence entre deux nombres est 24; on les augmente chacun de 3 unités. Le plus grand devient alors le triple du plus petit. Quels sont ces deux nombres?

Solution: Lorsque chacun des nombres aura été augmenté de 3 unités la différence sera encore 24. Le grand contiendra 24 unités de plus que le petit; mais le grand sera trois fois le petit; donc 2 fois le petit = 24.

$$1 \text{ fois le petit} = 24 \div 2 = 12.$$

$$3 \text{ fois le petit} = (24 \div 2) 3 = 36.$$

$$12 - 3 = 9 \text{ le petit nombre. } \textit{Rép.}$$

$$36 - 3 = 33 \text{ le grand nombre. } \textit{Rép.}$$

3. Un ouvrier est engagé pour \$2.85 par jour et sa nourriture pour chaque jour qu'il travaille. Mais il doit payer \$0.67 sa nourriture pendant les jours de chômage; au bout de 48 jours, il reçoit, tout compte fait, \$94.56. On demande combien il a travaillé de jours et combien il a chômé?

Solution: $\$2.85 \times 48 = \$136.80$, ce qu'il aurait reçu s'il avait travaillé 48 jours.

$$\text{Chaque jour de chômage il a perdu } \$2.85 + \$0.67 = \$3.52.$$

$$\text{Il a perdu en tout } \$136.80 - \$94.56 = \$42.24.$$

$$\$42.24 \div \$3.52 = 12 \text{ jours de chômage. } \textit{Rép.}$$

$$48 - 12 = 36 \text{ jours de travail. } \textit{Rép.}$$

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. Un ouvrier ferait un travail en 12 jours, un autre le ferait en $15\frac{1}{4}$. Quelle fraction de l'ouvrage feront-ils en 1 jour, en travaillant ensemble?

Solution: Dans 1 jour le 1er fait $\frac{1}{12}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour le 2e fait $\frac{1}{15\frac{1}{4}} = \frac{4}{61}$ de l'ouvrage.

Dans 1 jour les deux travaillant ensemble font:

$$\frac{1}{12} + \frac{4}{61} = \frac{21+16}{252} = \frac{37}{252} \text{ de l'ouvrage.}$$

$$\frac{37}{252} = 1 \text{ jour.}$$

$$\frac{1}{252} = \frac{1}{37} \text{ de jour.}$$

$$\frac{252}{37} = \frac{1}{37} \times 252 = \frac{252}{37} = 6\frac{30}{37} \text{ de jour. } \textit{Rép.}$$

2. Après avoir perdu successivement les $\frac{3}{8}$ de sa fortune, plus $\frac{1}{4}$ du reste, une personne possède encore \$5360. Quelle était la fortune primitive de cette personne?

Solution: $\frac{3}{8} - \frac{3}{8} = \frac{5}{8}$ le 1er reste.

Ayant perdu $\frac{1}{4}$ du reste, il lui reste en dernier lieu $\frac{1}{4}$ du reste, ou $\frac{1}{4}$ de $\frac{5}{8}$ = $\frac{5}{32}$ de la fortune primitive.

$$\frac{5}{32} = \$5360.$$

$$\frac{32}{5} = \$5360 \times 2 = \$10720. \textit{ Rép.}$$

3. Un négociant fait 3 ventes avec une pièce d'étoffe dont le prix est \$1.05 la verge. Dans la première vente il cède les $\frac{4}{9}$ de la pièce, dans la deuxième les $\frac{3}{4}$ du reste et dans la troisième, qui lui rapporte \$16.80, il se débarrasse de tout le restant. Calculer: la longueur de la pièce; sa valeur; le montant de chaque vente.

Solution: $\frac{9}{9} - \frac{4}{9} = \frac{5}{9}$, le 1er reste.

Ayant cédé en 2e lieu les $\frac{3}{4}$ du reste, il lui reste $\frac{1}{4}$ du 1er reste, c'est-à-dire $\frac{1}{4}$ de $\frac{5}{9} = \frac{5}{36}$, le 2e reste.

$\$16.80 \div 1.05 = 16$ verges, le 2e reste.

$$\frac{5}{36} = 16.$$

$$\frac{1}{36} = \frac{16}{5}.$$

$$\frac{5}{36} = \frac{16}{5} \times 36 = \frac{576}{5} = 115\frac{1}{5} \text{ verges, longueur de la pièce. } \text{Rép.}$$

$$\$1.05 \times \frac{576}{5} = \$0.21 \times 576 = \$120.96, \text{ valeur de la pièce. } \text{Rép.}$$

$$\frac{4}{9} \text{ de } \$120.96 = 4 \times \$13.44 = \$53.76, \text{ montant de la 1ère vente.}$$

$$\frac{3}{4} \text{ des } \frac{5}{9} = \frac{1}{4} \times \frac{5}{9} = \frac{5}{36} \text{ du tout.}$$

$$\frac{5}{36} \text{ de } \$120.96 = 5 \times \$10.08 = \$50.40, \text{ montant de la 2e vente. } \text{Rép.}$$

$$\frac{9}{9} - (\frac{4}{9} + \frac{5}{36}) = \frac{9}{9} - (\frac{16}{36} + \frac{5}{36}) = \frac{9}{9} - \frac{21}{36} = \frac{5}{8}.$$

$$\frac{5}{8} \text{ de } \$120.96 = 5 \times \$3.36 = \$16.80, \text{ montant de la 3e vente. } \text{Rép.}$$

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

1. Un rentier possède un portefeuille ainsi composé: \$1200 de rentes françaises 3% au cours de \$94.20; 2e \$850 de chinois 4% au cours de \$97.50; 3e \$1660 de russe consolidé 5% au cours de \$96.; 4e 8 actions de la Banque de France au cours \$4180 et donnant chacune \$145.83 d'intérêt annuel; 5e 15 actions du Crédit Lyonnais, au cours de \$1618 donnant \$60 d'intérêt. Quel est le capital et le revenu de ce rentier?

Solution:

$$\$1200 \times 0.03 = \$36, \text{ revenu des rentes françaises.}$$

$$\$850 \times 0.04 = \$34, \text{ revenu des rentes chinoises.}$$

$$\$1660 \times 0.05 = \$83, \text{ revenu des rentes russes.}$$

$$\$145.83 \times 8 = \$1166.64, \text{ revenu des actions de la Banque de France.}$$

$$\$60 \times 15 = \$900, \text{ revenu des actions du Crédit Lyonnais.}$$

$$\$2219.64, \text{ revenu du rentier. } \text{Rép.}$$

$$\$94.20 \times 12 = 1130.40, \text{ valeur réelle des rentes françaises.}$$

$$97.50 \times 8.5 = 828.75, \text{ valeur réelle des rentes chinoises.}$$

$$96. \times 16.6 = 1593.60, \text{ valeur réelle des rentes russes.}$$

$$4180 \times 8 = 33440, \text{ valeur des actions de la B. de France.}$$

$$\$1518 \times 15 = 22770, \text{ valeur des actions du Crédit Lyonnais.}$$

$$59762.75, \text{ capital du rentier. } \text{Rép.}$$

2. Un voyageur de commerce est payé à raison de \$2.30 par jour de tournée, et il reçoit encore un bénéfice de 2% sur sa vente. Après 70 jours de voyage, il a mis de côté \$411, tout en dépensant \$2.64 par jour. Quel a été le chiffre des affaires faites par lui ?

Solution: $\$2.64 - \$2.30 = \$0.32$, différence entre la somme déboursée par jour et la somme reçue.

$\$0.32 \times 70 = \$22.40$, la somme prise sur son bénéfice pour payer ses dépenses.

$\$411 + 22.40 = \$433.40$, le bénéfice brut.

$\$433.40 \div 0.02 = \$21670$, le chiffre des affaires. *Rép.*

3. Un courtier achète pour mon compte 200 actions dans une compagnie d'assurance; valeur du pair 100; prime $5\frac{1}{2}\%$; commission de l'agent $\frac{7}{8}\%$. Combien me coûtent les 200 actions ?

Solution: $\$100 + \$5.50 + \frac{7}{8}\%$ de 105.50 = $\$100 + \$5.50 + \$0.923125 = \$106.423125$, le coût d'une action.

$\$106.423125 \times 200 = \$21284.625$. *Rép.*

Algèbre

1. Combien de livres de thé à \$0.36 la livre faut-il mélanger avec 36 livres à \$0.54 la livre pour pouvoir vendre le mélange \$0.48 la livre ?

Solution: Soit x le nombre de livres.

$$36x + (36 \times 54) = 48(x + 36)$$

$$36x + 1944 = 48x + 1728.$$

$$36x - 48x = 1728 - 1944.$$

$$-12x = -216.$$

$$\text{Multipliant par moins un: } 12x = 216.$$

$$x = 216 \div 12 = 18 \text{ livres. } \textit{Rép.}$$

2. Un père dit à ses deux fils: "Mon âge vaut deux fois vos âges réunis. Il y a cinq ans, j'avais cinq fois l'âge de l'aîné; dans deux ans j'aurai quatre fois l'âge du cadet." Quels sont les trois âges ?

Solution: Soit x l'âge du père, y celui de l'aîné et z celui du cadet.

$$x = 2y + 2z \dots\dots\dots (1)$$

$$x - 5 = 5(y - 5) = 5y - 25 \dots\dots\dots (2)$$

$$x + 2 = 4(z + 2) = 4z + 8 \dots\dots\dots (3)$$

$$\text{Transposant (1), (2) et (3): } x - 2y - 2z = 0 \dots\dots\dots (4)$$

$$x - 5y = -25 + 5 = -20 \dots\dots\dots (5)$$

$$x - 4z = 8 - 2 = 6 \dots\dots\dots (6)$$

$$\text{Soustrayant (5) de (4): } 3y - 2z = 20 \dots\dots\dots (7)$$

$$\text{Soustrayant (5) de (6): } 5y - 4z = 26 \dots\dots\dots (8)$$

$$\text{Multipliant (7) par 2: } 6y - 4z = 40 \dots\dots\dots (9)$$

$$\text{Soustrayant (8) de (9): } y = 14, \text{ l'âge de l'aîné. } \textit{Rép.} \dots\dots (10)$$

Substituant 70 à $5y$ dans (8): $70 - 4z = 26$(8)

$- 4z = 26 - 70 = - 44$(11)

Multipliant par *moins un*: $4z = 44$(12)

$z = \frac{44}{4} = 11$, l'âge du cadet. *Rép.*.....(13)

Substituant 28 et 22 à $2y$ et $2z$ dans (1): $x = 28 + 22 = 50$, l'âge du père. *Rép.*

3. Un nombre est représenté par deux chiffres. On transpose les chiffres et on augmente le nouveau nombre de 3 unités. La somme du nouveau nombre et du nombre primitif est 58 et leur différence est 12. Quel est le nombre primitif?

Solution: Soient x le nombre primitif et y le nombre formé en transposant les chiffres.

$y + 3 + x = 58$(1)

$y + 3 - x = 12$(2)

$y + x = 58 - 3 = 55$(3)

$y - x = 12 - 3 = 9$(4)

Ajoutant (4) à (3): $2y = 64$(5)

$y = 64 \div 2 = 32$(6)

Donc $x = 23$(7)

Autrement: substituant 32 à y dans (1): $32 + 3 + x = 58$ (1)

D'où... $x = 58 - 32 - 3 = 23$. *Rép.*.....(8)

Géométrie

1. Les côtés d'un triangle ont respectivement 13 pouces, 14 pouces et 15 pouces; quelle est la hauteur correspondant au plus grand côté?

Solution: $(13 + 14 + 15) \div 2 = 21$;

$21 - 13 = 8$;

$21 - 14 = 7$;

$21 - 15 = 6$;

$21 + 8 + 7 \times 6 = 7056$.

La racine carrée de $7056 = 84$, la surface du triangle.

$(84 \times 2) \div 15 = 168 \div 15 = 11\frac{1}{5}$, la hauteur. *Rép.*

Autrement: Du sommet de l'angle opposé à la base 15 abaissons une perpendiculaire sur cette base.

Cette perpendiculaire partagera la base en parties inégales.

Appellons a la plus petite partie alors $15 - a$ la plus grande.

Soit x la hauteur.

$13^2 - a^2 =$ le carré de la hauteur $= x^2$.

Aussi $14^2 - (15 - a)^2 =$ le carré de la hauteur $= x^2$.

Donc $14^2 - (225 - 30a + a^2) = 169 - a^2$.

Et $196 - 225 + 30a - a^2 = 169 - a^2$.

Et $196 - 225 + 30a = 169$.

$$\text{D'où } 30a = 169 + 225 - 196 = 198.$$

$$a = \frac{198}{30} = 6.6.$$

$$13^2 - 6.6^2 = 169 - 43.56 = 125.44.$$

La racine carrée de 125.44 = 11.2, la hauteur. *Rép.*

D'où la règle pour trouver la base, du petit triangle, qui sert à trouver la hauteur.

Du carré de la grande base soustrayez la différence des carrés des autres côtés et divisez le reste par 2 fois la base.

$$15^2 - (14^2 - 13^2) \div (2 \times 15) = 225 - (196 - 169) \div 30 = (225 - 27) \div 30 = 198 \div 30 = 6.6 = a.$$

2. Les trois côtés d'un triangle sont trois nombres entiers consécutifs, et sa surface est de 84 pieds; déterminer la longueur des côtés et la hauteur qui correspond à chacun d'eux.

Solution: Soit $2x - 1$ le plus petit côté; alors $2x$ est le côté moyen et $2x + 1$ le grand côté.

$(2x - 1 + 2x + 2x + 1) \div 2 = 6x \div 2 = 3x$, la demi-somme des trois côtés.

$$3x - (2x - 1) = 3x - 2x + 1 = x + 1.$$

$$3x - 2x = x.$$

$$3x - (2x + 1) = 3x - 2x - 1 = x - 1.$$

$$(x + 1)(x)(x - 1)(3x) = 3x^4 - 3x^2.$$

$$\text{La racine carrée de } 3x^4 - 3x^2 = 84.$$

$$\text{Donc } 3x^4 - 3x^2 = 84^2 = 7056.$$

$$x^4 - x^2 = 2352.$$

$$\text{Mettons } y = x^2; \text{ alors } y^2 - y = 2352.$$

$$\text{Complétons le carré } y^2 - y + \left(\frac{1}{2}\right)^2 = 2352 + \frac{1}{4} = \frac{9408}{4} + \frac{1}{4} = \frac{9409}{4}.$$

$$\text{D'où } y - \frac{1}{2} = \frac{97}{2}.$$

$$\text{D'où } y = \frac{1}{2} + \frac{97}{2} = \frac{98}{2} = 49.$$

$$\text{Mais } y = x^2 = 49.$$

$$\text{D'où } x = 7.$$

$$2x - 1 = (2 \times 7) - 1 = 14 - 1 = 13, \text{ le petit côté. } \textit{Rép.}$$

$$2x = 2 \times 7 = 14, \text{ le côté moyen. } \textit{Rép.}$$

$$2x + 1 = (2 \times 7) + 1 = 14 + 1 = 15, \text{ le grand côté. } \textit{Rép.}$$

$$(84 \times 2) \div 13 = 168 \div 13 = 12\frac{2}{13}, \text{ la hauteur qui correspond au petit côté. } \textit{Rép.}$$

$$(84 \times 2) \div 14 = 168 \div 14 = 12, \text{ la hauteur qui correspond au côté moyen. } \textit{Rép.}$$

$$(84 \times 2) \div 15 = 168 \div 15 = 11.2, \text{ la hauteur qui correspond au grand côté. } \textit{Rép.}$$

3. Dans un triangle rectangle l'hypoténuse a 25.2 pieds, et la différence des deux côtés de l'angle droit est de 15 pieds. On demande la différence

des côtés de l'angle droit d'un triangle semblable au premier, mais dont l'hypoténuse aurait 12.6 pieds.

Solution: Dans les triangles semblables les côtés sont proportionnels. Soit x la différence.

$$\frac{25 \cdot 2}{12 \cdot 8} = \frac{15}{x} \text{ ou } 2 = \frac{15}{x}.$$

$$\text{D'où } 2x = 15. \text{ Rép.}$$

$$x = 7\frac{1}{2}. \text{ Rép.}$$

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Une leçon d'humilité

Socrate rencontre un jour son disciple Alcibiade, qui se met à lui parler avec emphase et orgueil de l'étendue et de la valeur des propriétés qu'il possède. Socrate le conduit à une carte géographique représentant la terre et lui dit: "Peux-tu me montrer l'Europe?—Voici, dit Alcibiade.—Cherche la Grèce.—La voici.—Indique l'Attique.—Voyez maître.—Localise Athènes.—Je la touche.—Indique tes propriétés maintenant.—Ah! Elles ne sont pas marquées.—Pourquoi, demande Socrate?—Parce qu'elles sont trop petites, répond le disciple.—Alors le philosophe de dire: Comment se fait-il que tu sois si fier de ce qui est si petit même à tes propres yeux!"

Alcibiade baissa la tête et profita de la leçon.

Statistiques agricoles

Le Bureau des Statistiques de la province de Québec publie aujourd'hui un bulletin relatif à la production du beurre et du fromage dans les fabriques de cette province, mettant en regard la production de 1916 et celle de 1917.

Les chiffres se rapportant à l'année 1916, extraits de l'*Annuaire Statistique*, sont définitifs, tandis que ceux de l'année 1917 ne sont qu'une évaluation basée sur les rapports préliminaires des inspecteurs de beurreries et de fromageries. Toutefois, l'écart entre les renseignements préliminaires et les chiffres définitifs de 1917, qui seront probablement connus dans une couple de mois, ne saurait être de plus de 5%.

NOMBRE DE FABRIQUES.—En 1916, on comptait 660 beurreries, 885 fromageries et 445 fabriques combinées (beurreries-fromageries) soit 1990 en tout, tandis qu'en 1917, il y avait 605 beurreries, 889 fromageries et 486 fabriques combinées, soit 1,980 fabriques de tout genre. Avec l'établissement de postes d'écémage, le nombre des petites fabriques de beurre diminue graduellement, ce qui permet de mieux outiller les grandes beurreries et de fabriquer un produit supérieur.

NOMBRE DE VACHES.—En 1916, le nombre de vaches qui ont alimenté les fabriques de beurre et de fromage était de 523,738, tandis qu'il s'est élevé à 534,880 en 1917, soit une augmentation en nombre absolu de 11,142 vaches.

BEURRE FABRIQUÉ.—La production du beurre a légèrement fléchi en 1917. En 1916, on mettait sur le marché 34,889,461 livres de beurre, tandis qu'en 1917, ce chiffre n'était que de 34,250,279 livres, ou une diminution de 639,182 livres. D'ailleurs, ceci est normal, si l'on se rappelle que plusieurs beurreries furent converties en fromageries, en 1917, tel qu'il appert par les statistiques citées plus haut.

FROMAGE FABRIQUÉ.—L'augmentation dans la production du fromage découle du fait énoncé dans le paragraphe précédent. En 1916, cette production s'élevait à 59,984,538 livres, tandis qu'en 1917, elle atteignait le chiffre de 65,482,994 livres, soit une croissance de 5,498,456 livres.

PRIX MOYEN DE VENTE.—Les produits laitiers ont atteint, en 1917, des prix jusque là inconnus. Ainsi, en 1916, le prix moyen de la livre de beurre était de .3318, tandis qu'il a atteint .4024, en 1917, soit une augmentation, par livre, de .0706; le fromage, en 1916, s'était vendu, en moyenne, la livre, .1814, pendant qu'en 1917, il a trouvé preneur à .2079; soit une augmentation de .0265, la livre.

VALEUR DES PRODUITS LAITIERS.—La valeur du beurre et du fromage a considérablement augmenté en 1917, à cause des prix élevés que commandaient ces produits sur le marché. En 1916, tout le beurre fabriqué dans la province était évalué à \$11,578,069, tandis que cette valeur a atteint le chiffre, en 1917, de \$13,782,794., ce qui est \$2,204,725 de plus que l'année précédente. Le fromage avait rapporté, en 1916, la somme globale de \$10,882,651, tandis qu'en 1917, les ventes totales donnent le montant de \$13,719,212, ce qui est \$2,836,561 de plus que l'année d'avant. En résumé, les produits laitiers fabriqués avaient rapporté, en 1916, la somme de \$22,460,720, tandis qu'ils ont atteint, en 1917, une valeur de \$27,502,006, ce qui donne une somme de \$5,041,286 de plus en 1917.

"Au service de mon pays"

APPRÉCIATIONS

Le Croisé de janvier 1918 dit:

AU SERVICE DE MON PAYS;—*Discours et conférences:* C.-J. Magnan, inspecteur général des écoles primaires catholiques dans la province de Québec. Voilà un substantiel volume de 540 pages in-8, enrichi de huit superbes gravures hors texte, et dont s'empressera de se pourvoir—au prix relativement minime qu'on en demande: deux piastres (\$2.00), en librairie, ou chez l'auteur: Casier 125, Québec—toute bibliothèque canadienne désireuse d'être complète. Il y a là, en effet, en abondance et d'un goût sûr, d'une érudition qui charme, d'une conviction qui ravit, qui entraîne, une série d'études aussi variées qu'instructives sur des sujets de pédagogie—où l'auteur est reconnu maître—d'instruction publique, de religion et de patriotisme, avec des souvenirs de voyage, pleins de pittoresque et vibrants de sincérité. On reconnaît sans peine que la haute et fière personnalité de l'auteur s'est fidèlement traduite en ces pages, y versant à pleins bords les richesses d'un cœur délicatement généreux et d'une science pédagogique solide, tels qu'ils font de M. C.-J. Magnan le président général, si justement admiré, de nos Conférences de S. Vincent de Paul, et l'inlassable cheville ouvrière des mouvements de progrès les mieux conduits, dans nos sphères de l'instruction publique.

Le Premier Ministre de la province de Québec, sir Lomer Gouin, à qui ce recueil si intéressant a été dédié, a bien voulu honorer le livre d'une préface flatteuse, où il dit, entre autres choses justes, de M. Magnan: "Il a acquis une expérience considérable qui, chez nous, ne le cède à nulle autre".

Son Éminence le cardinal Bégin, Monseigneur l'Archevêque de Montréal et l'honorable Surintendant de l'Instruction publique ont également adressé à l'auteur le témoignage de l'appréciation qu'ils font de la haute valeur de l'ouvrage qu'il présente au public.

Dans son *Introduction*, l'auteur écrit: "La pensée seule de contribuer au progrès pédagogique bien entendu et au développement de l'instruction publique, conformément aux traditions et aux aspirations de la nationalité canadienne-française, m'a servi de guide." Sa récompense, bien méritée, sera de savoir, non-seulement par l'attestation autorisée de ses distingués parrains littéraires, mais par l'aveu unanime de tous les connaisseurs et intéressés qui parcourront et *utiliseront* son volume, qu'il a pleinement réalisé son généreux dessein. Et en toute modestie, pour en rendre gloire au Tout-Puissant comme pour en faire honneur à sa Patrie tant aimée, ainsi qu'à la famille si digne qui porte son nom et à toutes les œuvres auxquelles il se donne, M. Magnan sera justifiable de dire, au sujet de ce volume où il a résumé sa féconde carrière d'apôtre de l'enseignement catholique et français chez nous: *Exi monumentum!*

L'Action Catholique du 8 février dernier a consacré l'article qui suit, à ce volume:

C'est le beau titre du volume considérable, dont nous avons déjà plus d'une fois signalé l'apparition, et que vient de publier M. C.-J. Magnan, inspecteur général des Écoles de la province de Québec.

M. Magnan a eu la bonne idée de réunir dans ce volume de 550 pages in-8°, fort bien imprimé et illustré de huit gravures hors texte, une partie des travaux—discours et écrits, surtout discours—qui ont marqué comme les étapes de sa vie si bien remplie d'instituteur, de professeur, d'inspecteur, dans l'œuvre de l'instruction publique. Ce n'est qu'un choix que M. Magnan a voulu publier dans ce volume, presque monumental; mais à l'abondance de cette gerbe, on devine toute la richesse et toute la qualité de la moisson.

Travailleur infatigable, animé d'un zèle aussi religieux que patriotique, M. Magnan voit s'allonger sans cesse la liste de ses œuvres et de ses publications déjà très nombreuses, toutes consacrées au bon service de son pays.

Dans le choix qu'il vient de publier, il a réparti ces travaux en cinq groupes ayant les titres qui suivent: "Pédagogie—Instruction publique—Religion—Patriotisme—Souvenirs de Voyages". Divers sujets couvrant encore soixante pages de texte serré, sont groupés dans l'appendice.

Cette distribution des matières en fait voir la variété, sans en rompre l'inspiration, toujours issue du même zèle, de la même foi religieuse, du même souffle patriotique. M. Magnan n'est pas seulement professeur, il est tout autant orateur, et ce sont des discours, discours éloquents, qui remplissent surtout ce volume. Et ce n'est pas seulement l'homme de l'enseignement qui parle dans ces discours, c'est aussi l'actif et dévoué président de la Saint-Vincent de Paul, l'ami de la Jeunesse Catholique, le pèlerin de Rome et de la France.

On trouvera donc dans ce volume, dédié au Premier Ministre, qui en a écrit la préface élogieuse et sympathique, beaucoup de choses intéressantes, de nobles sentiments et de fécondes pensées, qui continueront et porteront au loin, en la conservant, l'influence bienfaisante d'un bon catholique et d'un bon patriote sagement dévoué au service de son pays.

Nous félicitons l'auteur de cette belle publication, et nous souhaitons à son nouvel ouvrage la large diffusion qu'il a bien droit d'attendre pour son bon et beau travail.

La Mère Marie-Laurent

La Mère Marie-Laurent, des Sœurs des SS. Noms de Jésus et de Marie, est décédée au couvent d'Hochelaga, le 19 février, à l'âge de soixante-quatre ans. Elle occupa, au cours de sa longue et fructueuse vie religieuse, des postes importants dans sa Communauté.

Nous offrons nos sympathies à la Communauté en deuil et à l'honorable juge Lafontaine, frère de feu Mère Marie-Laurent.

N'oublions pas cette dévouée éducatrice dans nos prières.

La guerre aux écoles catholiques et françaises

Un mouvement d'ensemble se dessine dans les provinces anglaises pour monter à l'assaut des écoles catholiques et françaises de tout le Canada, y compris la province de Québec.

On veut ressusciter le projet d'un Bureau fédéral d'Éducation, afin d'arriver à un programme scolaire unique pour tout le Canada; en même temps la Société du Travail Organisé réclame un "changement complet" à notre système d'éducation. (Voir *Labor Work*, 16 février.) D'autres parts, les commissaires d'écoles de la Saskatchewan réunis en convention, demandent que "seul" l'anglais ait droit de cité dans les écoles de cette province, où il y a cependant des groupes français importants. Et l'amendement suivant, à la loi des Écoles publiques, est actuellement discuté à la Législature du Manitoba:

"Il est défendu à toutes personnes de prendre, ou de se donner comme prenant, un recensement ou une énumération des enfants dans tout district d'école publique, ou dans toute partie de district dans la province du Manitoba, excepté à ceux qui sont autorisés par l'Acte des Écoles publiques; et toute personne qui enfreindra cette disposition se rendra passible de la pénalité stipulée dans la section 311 de cet acte."

La pénalité mentionnée ici est, cent piastres d'amende, ou à défaut de paiement, emprisonnement n'excédant pas trois mois.

Parlant de ce projet, le *Manitoba* du 18 février dit :

"S'il faut le prendre à la lettre on peut se demander jusqu'à quel point, après son adoption, il sera permis au curé ou au ministre protestant, dans leur paroisse, de faire le recensement des enfants d'âge à fréquenter l'école.

"La même question peut se poser au sujet de toute association religieuse, nationale ou patriotique.

"Jusqu'à quel point les chefs de tous les groupes ethniques, qui habitent notre province, pourront-ils faire le recensement, ou l'énumération de leurs forces ?

"Ce projet nous semble destiné justement à empêcher toutes les minorités de compter leur nombre, et de se préparer à la défense légitime de leurs intérêts religieux et nationaux.

"Ce projet nous semble destiné à donner au ministre de l'éducation de notre province les moyens nécessaires pour créer une oligarchie, qui pourra se jouer et se moquer de toutes les revendications, quelques justes et raisonnables qu'elles puissent être.

"Cette loi peut enlever à toute association, qui n'est pas gouvernementale, les seuls moyens qu'elle possède pour protéger les intérêts pour la défense desquels elle a été formée.

"C'est la centralisation de tout le pouvoir, le reniement de tous principes démocratiques.

"La liberté individuelle est ici en jeu; l'école libre est visée.

"Ce projet de loi mérite d'être surveillé attentivement."

Dans Ontario, la situation ne s'améliore pas. Et tout récemment, le 28 février, le Dr Nicholson, registrateur de l'Université McGill, parlant à Montréal a fait des remarques des plus injustes contre le système scolaire de la Province de Québec. Ce Monsieur a eu l'audace d'affirmer, qu'en matières scolaires, les protestants sont traités injustement dans notre province. Il est allé jusqu'à suggérer que le pouvoir fédéral s'empare de nos écoles et abolissent le système confessionnel et la langue française. Venant d'un professeur d'université: ces déclarations sont des plus regrettables.

Bibliographie

LE LIVRE SECOND DU NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE. Circulaire de S. G. Monseigneur Emard, évêque de Valleyfield, au clergé de son diocèse, du 25 février, 1918. C'est la suite d'une analyse très complète du "Nouveau code de Droit canonique".

CONGRESO PEDAGOGICO NACIONAL DE CORDOBA.—*Diciem 14 a 23 de 1912*.—Buenos Aires, 1917.—Intéressant compte-rendu d'un grand congrès pédagogique tenu par les autorités scolaires et le personnel enseignant de la République Argentine en 1912. La table des matières indique des sujets variés et importants: Programmes, Écoles normales rurales, Éducation physique, Autorités de l'Instruction publique, Enseignement laïque et religieux, Vulgarisation des sciences. Les anormaux, Les écoles normales, Enseignement industriel, Éducation pratique, morale, agricole, etc.

Merci à la Commission du Congrès pour l'envoi d'un exemplaire.

EN BATISSANT DES ÉGLISES, par Jos. Héroux—Imprimerie du *Devoir*, Montréal, 1917. Joli petit volume de cent pages, renfermant une dizaine de légendes et récits racontés avec un bon goût parfait. M. Héroux a doté notre bibliothèque canadienne d'un beau et bon livre. Nous souhaitons que ce volume soit donné aux écoliers comme livre de récompense.

MORCEAUX À DIRE. Choisis par Mlle Idola St-Jean, professeur de diction: Montréal 1918. Ce joli recueil de morceaux choisis, prose et vers, est précédé d'une préface de M. Edouard Montpetit. Prix \$1.00. En vente chez l'auteur, 24 rue Rigaud, Montréal.

En vente aussi à la même adresse, *Récitations enfantines*, dont nous avons déjà parlé.

Les instituteurs et la loi militaire

Les tribunaux locaux nommés en vertu de la loi du service militaire obligatoire et la plupart des juges de la Cour Supérieure ont, jusqu'ici, dans la Province de Québec, exempté les instituteurs, professeurs et inspecteurs, en vertu de cette disposition de la loi qui spécifie "l'intérêt national". Deux instituteurs de Montréal, MM. Létourneau et Morel, avaient vu la demande d'exemption refusée par le juge Duclos, juge protestant et de langue anglaise, malgré son nom français. Les commissaires d'écoles en appelèrent au tribunal central d'appel de la décision du juge Duclos. Le président de ce tribunal, le juge Duff, a maintenu la décision du juge Duclos. Ce juge a décidé que les deux instituteurs en cause ne pouvaient être exemptés en raison de leurs fonctions.

Nous espérons que ce jugement sera révisé en faveur des instituteurs. Si les instituteurs et les élèves des écoles normales ne sont pas exemptés du service militaire, il en résultera un tort irréparable pour nos écoles de garçons. Dans l'intérêt du pays, on devrait favoriser l'éducation des garçons au lieu de l'entraver. Les autorités fédérales devraient aussi tenir compte que les maîtres qualifiés sont rares et qu'ils sont indispensables au bon fonctionnement des écoles de garçons.

"Etudes et Appréciations"

MÉLANGES CANADIENS

Sous ces deux titres, Monseigneur L.-A. Paquet, de l'Université Laval, a publié récemment un recueil de mélanges canadiens, dont l'ensemble constitue une forte pièce de littérature. Les sujets traités dans ce joli volume de trois cent soixante pages sont variés, mais ils convergent tous vers une idée maîtresse: Religion et Patrie. En effet, l'énumération seule des titres des études indique l'harmonie, dans la variété, qui a présidé au tracé du plan d'après lequel l'ouvrage a été fait. Voici ces titres

Patriotisme et Nationalité: La terre canadienne. Le culte du passé. A travers les mémoires d'un fils du sol. La vie nationale et le droit chrétien. La langue et le droit chrétien. La langue et le droit naturel. Le bilinguisme canadien. Benoît XV et nos questions de langue. La lettre papale et le régime ontarien. La revanche de l'histoire (Acadie).

Philosophie et Religion: Coup d'œil sur l'histoire de l'enseignement de la philosophie canadienne (sous le régime français, sous le régime anglais, depuis la fondation de l'Université Laval, jusqu'à nos jours). La notion du droit, L'esclavage au Canada, La religion et les peuples, Monseigneur de Laval, homme de doctrine, L'Immaculée dans nos annales, L'Œuvre des jeunes: le devoir social, la formation morale, la formation intellectuelle, l'initiation à l'action), Le Jubilé (épiscopal de Monseigneur Bégin, Notre foi

Appendices: Lettres concernant la question bilingue ontarienne, Témoignage du Vatican, Échos et réminiscences, Consultation doctrinale, La médiation pontificale et le Canada.

C'est donc une forte pièce que vient de dresser l'éminent professeur de l'Université Laval. Elle sera d'un précieux secours aux patriotes Canadiens français qui sont dans la lutte pour la défense de nos droits religieux et nationaux. Et les jeunes y trouveront les éléments nécessaires à leur préparation comme futurs combattants

Les *Etudes et Appréciations* de Monseigneur Paquet, comme tout ce qui sort de la plume de cet écrivain de premier ordre, sont écrites dans un style où l'élévation de la pensée le dispute à la clarté et à la noblesse du style.

Nous en recommandons la lecture aux membres du personnel enseignant, qui y puiseront des notions saines sur des sujets qu'ils ne sauraient ignorer, et cela tout en se procurant des jouissances intellectuelles qui reposeront des fatigues de l'enseignement.

Nous remercions bien vivement l'auteur pour l'envoi gracieux d'un exemplaire de son précieux ouvrage.

C.-J. MAGNAN.

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

L'Enseignement Primaire

Page(s) blanche(s)